

Développement durable

www.lemans.fr

Rapport annuel



Plan climat énergie



Solidarité /
Cohésion
sociale

2016



Préservation
de la biodiversité



Production /
Consommation

Sommaire

Rapport annuel 2016

Zoom P.4

Plan climat énergie P.5 à 21

Contribution à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Objectifs du Plan climat énergie	6
Mobilisation et sensibilisation des acteurs aux enjeux et solutions	
▪ Conventonnement avec l'Espace info-énergie.....	6
▪ Engagement du service Développement et action culturels	7
▪ Semaines européennes du développement durable.....	7
Atténuation du changement climatique	
▪ Transports et mobilité douce	8
▪ Bâtiments performants et aménagements durables	12
▪ Développement des ENR.....	19
Adaptation au changement climatique	
▪ Urbanisme.....	20
▪ Gestion des risques	21

Cohésion sociale et solidarité P.22 à 35

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Dispositif partenarial pour le maintien et l'accompagnement dans le logement 22
- Clauses d'insertion sociale 22

Accessibilité des services publics et administration de proximité

- Téléprocédures 23
- Accessibilité des services publics 24

Éducation et loisirs

- Enfance et jeunesse 25
- Sport pour tous 26
- Culture pour tous 26
- Loisirs pour tous 27

Santé, hygiène et salubrité

- Prévention auprès des jeunes 28
- Prévention des risques professionnels 29
- Travailleurs handicapés 29
- Salubrité de l'habitat 29

Participation des habitants et des usagers

- Conseils des quartiers 30
- Participation des jeunes à la rédaction du journal 'Vitag' ... 30
- Visites de quartiers 31
- Conseil des sages 31
- Charte de développement durable aux centres de loisirs . 31
- Le Mans ville amie des aînés 31

Logement et rénovation urbaine

- Politique locale de l'habitat 32
- Rénovation urbaine 34

Prévention de l'incivilité

- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 35
- Charte de la vie nocturne 35



Biodiversité - Milieu - Ressources ... P.36 à 43

Accès à un environnement de qualité

- Nature en ville 36
- Boulevard Nature 36
- Arche de la nature 37
- Aménagement urbain 37

Sensibilisation à l'environnement

- Musée Vert 38
- Arche de la nature 38

Gestion responsable des milieux et des ressources

- Contrat nature 40
- Protection de la biodiversité dans les parcs et jardins 40
- Plans de gestion de la biodiversité sur le domaine de l'Arche de la nature 41
- Ressources en eau potable et protection des milieux aquatiques 43



Développement des modes de production et de consommation responsables P.44 à 55

Eco-responsabilité des services

- Limitation de la production de papier 44
- Recyclage, réemploi et vente de matériels réformés ... 45
- Optimisation et mutualisation du matériel 47
- Optimisation et mutualisation des locaux 48
- Dématérialisation des services et des procédures 49
- La gestion des déchets dans les services 49

Consommation responsable

- Lutte contre le gaspillage alimentaire 50
- Alimentation locale et de qualité 51
- Intégration du développement durable dans les achats publics 51
- Recours aux éco-labels et à la certification environnementale 53

Réduction et valorisation des déchets ménagers

- Animation et sensibilisation des usagers 54
- Compostage 55
- Prévention des déchets 55
- Valorisation des déchets ménagers 55



Zoom

Rapport annuel 2016



Énergie renouvelable et économie de CO₂ : valorisation de la chaleur de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved)

La valorisation de la chaleur produite par la combustion des déchets ménagers et son transport, via le réseau de chaleur métropolitain, vers les logements et équipements publics est un projet majeur du Plan climat énergie. À partir de 2017, il se traduira en chiffre par une baisse importante des émissions de CO₂, de 32 000 tonnes par an, soit l'équivalent de 8 500 voitures et une hausse la production d'énergie renouvelable de 100 000 MWh. Ce projet est également source d'économie sur leurs factures pour les abonnés du réseau et de réduction du coût de traitement des déchets.

Accès du service public : la prise en compte des situations de handicap

La prise en compte des personnes en situation de handicap est de mieux en mieux intégrée dans les missions des services. Cette démarche est animée par une mission handicap qui anime la concertation, la planification des travaux d'accessibilité et la formation des agents.

Cette politique d'accès s'illustre par de nombreux exemples présentés dans ce rapport en matière de déplacement, de communication, de culture...

Lutte contre la précarité énergétique : une initiative du CCAS

En novembre 2015, le CCAS a mis en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique intitulé "Pour Agir Energique'Mans".

Il contribue :

- À développer une action préventive visant à signaler et informer sur la précarité énergétique,
- À coordonner et amplifier les actions menées en matière d'amélioration de l'habitat, notamment en ce qui concerne la performance énergétique des logements,
- À proposer un lieu unique de ressources en matière de précarité énergétique,
- À accompagner les ménages qui sont confrontés à cette problématique tant du point de vue social que de celui de l'amélioration de leur habitat.

Une boîte courriel dédiée, une permanence téléphonique, un accueil physique tous les matins, ainsi que des visites à domicile, sont autant de moyens utilisés.

Maintenir et développer la biodiversité : une priorité de l'Arche de la nature

Depuis plusieurs années déjà, l'Arche de la nature s'inscrit dans une démarche de protection de la biodiversité, avec la volonté clairement affirmée de faire découvrir au public toute la richesse d'une nature préservée, qu'elle soit sauvage ou domestiquée.

La ferme, le jardin, le verger, la forêt, les haies, la prairie humide ou les bords de rivières sont autant de lieux proposés à chacun pour observer la richesse de la faune et de la flore.

Qu'il s'agisse de l'écosystème forestier local ou de légumes et de fruits oubliés, une attention particulière est portée à la diversité des espèces.

Objectifs Plan climat énergie

Objectifs du Plan climat énergie

Les objectifs concernant les ENR (énergies renouvelables) et les émissions de CO₂ devraient être atteints, voire largement dépassés. Un travail important reste à affiner sur les économies d'énergie, via notamment une optimisation du patrimoine bâti.

Adopté par les deux assemblées en septembre 2014, le Plan Climat Énergie (PCE) a deux objectifs :

- L'atténuation : il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES);
 - L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire, puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.
- Il vise les "3 X 20 %" à l'horizon 2020 (sur la base d'un diagnostic établi en 2010), à savoir :
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES),
 - Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
 - Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La situation en 2010 était la suivante :

Un total d'émission de 86 000 tonnes équivalent CO₂, lié à :

- La collecte et le traitement des déchets des ménages (27%),
- Les achats de prestations et de biens (23%),
- Les déplacements des agents, des visiteurs, le transport des personnes et des marchandises (23%),
- Et les consommations d'énergie (22%).

Une consommation énergétique de 95,5 GWh/an :

- Électricité : 40,6 GWh/an (éclairage public : 15,5 GWh/an - patrimoine bâti : 25,1 GWh/an)
- Fuel : 2,1 GWh/an
- Gaz : 45,5 GWh/an
- Chauffage urbain : 7,3 GWh/an

Animation du Plan Climat énergie

Depuis septembre 2015, un travail est mené avec les services autour des actions à mettre en œuvre :

- Désignation de référents
- Ajustement des priorités
- Recensement des moyens à mettre en œuvre

- Choix et suivi d'indicateurs
- Calendrier de réalisation

Il s'agit aussi de suivre les avancées du territoire par rapport aux objectifs que se sont fixé Le Mans Métropole et la Ville du Mans.

Mobilisation et sensibilisation Plan climat énergie



Conventionnement avec l'Espace Info Energie

La mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire (habitants et partenaires des deux collectivités) est un soutien nécessaire aux actions du Plan Climat Energie. Une évolution des comportements de tous vers plus de sobriété est toujours à rechercher et elle demande à être accompagnée, à l'exemple de l'engagement du service municipal Développement et actions culturelles.

L'espace Info Energie (EIE), cofinancé et hébergé par Le Mans Métropole, offre une information gratuite et objective, de proximité, aux habitants et aux petites entreprises sur l'énergie et le climat. En partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Sarthe (CAUE), des permanences mixtes sont organisées chaque mois. On peut y évoquer son projet avec un conseiller en énergie et un architecte. L'espace Info Energie dispose également d'un site Internet. Enfin, il joue rôle d'animation en partenariat avec le Pays du Mans.

Actions réalisées ou en cours

- **Animation du défi des familles à énergie positive** (avec La Mancelle d'Habitation et le Pays du Mans) : formation des capitaines d'équipe, suivi des familles, animation de l'évènement mi-parcours, animation de 2 réunions "Tu PerdsWatt"
- **7 stands sur foire et salon** : Salon de l'habitat, Alternatiba, Salon de l'immobilier, 25^{ème} Heure du Livre, colloque sur la mobilité, forum CAPEB, Foire du Mans
- **3 balades thermiques**, dont une dans le cadre de l'OPAH, les deux autres sur 2016 avec les conseils des quartiers
- **Animation** d'un appartement témoin avec l'association les Petits débrouillards et Le Mans Habitat.
- **20 ateliers** : sur la rénovation énergétique de la maison, la précarité énergétique, les éco-gestes, les économies d'énergie...
- **2 interventions conférencières grand public** : aides financières pour la rénovation énergétique
- **Animation auprès du jeune public** : concours d'art d'économiser l'énergie, 2 ateliers de sensibilisation aux collèges
- **9 permanences** communes avec le CAUE
- **13 opérations de communication** (conférence de presse, radio, prêt d'expo...)
- **Conseils auprès des particuliers** : téléphone, mail, rendez-vous à l'EIE
- **Présence à diverses réunions** : plateforme énergétique du CCAS de la Ville du Mans...

Projets à initier en 2017

- Permanences communes CAUE / ANAH / EIE
- Sensibilisation dans les copropriétés
- Animation dans le domaine du transport (réflexion de la construction ou l'achat près des commodités et de son lieu de travail)
- Conseil spécialisé pour personnes sourdes, malentendantes ou muettes

Engagement du service Développements et actions culturelles



À l'exemple du service Développements et actions culturelles, les actions visant à sensibiliser le plus grand nombre vers plus de sobriété nous concernent tous.

Actions réalisées

- Sensibilisation aux économies d'énergie (éclairages, matériel informatique, matériels techniques) par la signalisation (panonceaux) et prévention individualisée,
- Sensibilisation aux économies de papier (recyclage, impressions adaptées, mutualisation des matériels),
- Ateliers dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires, année scolaire 2014-2015),
- Programmation de spectacles sur les thématiques environnementales ("Atmosphère Atmosphère", de la Cie Spectabilis / opérations Semaine du développement durable et Effervescence).



Projets à initier en 2017

- Action de médiation pour la sensibilisation : ateliers dans le cadre des TAP, actions intégrées au programme du développement culturel des quartiers, projets de développement d'actions (spectacles, ateliers) en lien avec les artistes et intervenants locaux,
- Programmation de spectacles sur les thématiques environnementales.

Semaines européennes du développement durable



Depuis plusieurs années déjà, la Ville du Mans et Le Mans Métropole s'associent à la Semaine du développement durable, évènement qui aujourd'hui revêt une dimension européenne.

L'édition 2016 sur le territoire de l'agglomération mancelle a mis l'accent sur l'éclairage public et la pollution lumineuse, afin de présenter à la population les résultats de l'ensemble des actions menées par les collectivités sur ces sujets.

Deux rendez-vous principalement ont été proposés :

- Une animation avec des ateliers ludiques au sein du pavillon de l'Eau sur le site de l'Arche de la Nature, trouvant sa place dans le cadre de la "Fête des énergies" qui accueille entre 2 000 et 4 000 visiteurs. **L'objectif était de sensibiliser sur :**
 - La consommation énergétique publique mais aussi domestique,
 - L'évolution des technologies d'éclairage public dans l'histoire

- L'impact de l'éclairage public notamment sur l'environnement faune/flore,
- La pollution lumineuse.

- Une conférence sur le thème "Comment mobiliser les fonds Européens pour financer les projets en faveur du développement durable et de la transition énergétique", au Palais des Congrès. Ce thème a permis de toucher un public de collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations et entreprises à l'échelle de la Région Pays de La Loire.

La conférence s'est déroulée sur une demi-journée, en deux temps :

- Une présentation de la méthode et des dispositifs de financement européen (Life, Feder...), avec l'aide d'intervenants du Ministère du Développement durable, de la Région Pays de La Loire, d'un parlementaire européen,
- Un retour d'expérience avec des témoignages sur la mise en œuvre du programme Life + lancé par Le Mans

Métropole en septembre 2011, visant à réduire les émissions de CO₂ liées à l'éclairage public et à lutter contre la pollution lumineuse avec les exemples des communes du Mans, de Coullaines et de Sargé.

Budget : 15 000 € HT, avec un financement de l'Europe (inscrit dans le programme Life) à hauteur de 50 %.



Atténuation Plan climat énergie



Transports et mobilité douce

Plan de déplacement urbain



Afin d'organiser les différentes mobilités sur le territoire en répondant au mieux aux enjeux sociaux et environnementaux, le plan de déplacement urbain (PDU) va être intégré au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui doit être finalisé fin 2018. L'année 2016 sera synonyme d'une première phase de diagnostic de la mobilité effectuée par le bureau d'étude Item Conseil, en concertation avec la

population, les élus et les services de LMM. Les conclusions de ce diagnostic territorial définiront les enjeux à la fois transversaux, thématiques et hiérarchisés, qui permettront ensuite de faire émerger des orientations et différents scénarii en matière de déplacement.

Mesures en faveur des transports en commun



Mise en service de la 2^e ligne de tramway

L'année 2015 est la première année pleine d'exploitation de la 2^e ligne de tramway entre Espal et Bellevue. La fréquentation du tramway a progressé de 14% avec la mise en service du T2, soit 1,2 millions de voyages supplémentaires par rapport à 2014.

Ouverture de Tempo

Les travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) se sont poursuivis tout au long de l'année.

En septembre 2015, à la Foire du Mans, les visiteurs ont pu découvrir le design du Tempo et s'informer sur l'itinéraire et la fréquence de cette nouvelle ligne reliant Allonnes Bois-Joli à la Gare du Mans. Le Tempo a été mis en service le 20 février 2016 et remplace la ligne n°16. Cette nouvelle ligne se démarque par une forte progression de la fréquentation dès le 1^{er} trimestre, avec 14% de voyageurs en plus, atteignant 5000 voyageurs par jour. Ce nouveau bus fonctionne au gaz naturel de ville (GNV) émettant moins de CO₂. 41% du parc bus du réseau circule désormais au GNV, soit

61 bus sur 149 au total. L'objectif étant de passer l'intégralité du parc en GNV.

Dessertes supplémentaires

Des dessertes supplémentaires ont été mises en place afin de prendre en compte des nouveaux quartiers, tels que Le Vaudrou à Champagné ou le Val de Sarthe à Arnage. Une nouvelle ligne de bus n°31 a été créée desservant les Jacobins à la Mapad de Coullaines.

Projet d'aménagement d'une halte ferroviaire Hôpital Universitaire

Une convention a été signée le 5 juin 2015 entre SNCF Réseau, la Région et LMM, afin de mener une étude pour l'aménagement d'une halte ferroviaire située près de l'hôpital et de l'Université du Maine, sur la section commune aux lignes SNCF Le Mans/Laval/Rennes et Le Mans/Alençon/Caen. Cet aménagement d'un parvis urbain, entre le quai Est et la station de tramway Hôpital, facilitera les échanges entre les deux modes de transports et accueillera du stationnement vélos.

Projets à initier en 2017

Le Mans Métropole a décidé de prolonger d'une année la délégation de service public passée avec la Setram, afin de mieux appréhender l'intégration des 5 communes du bocage Cénomans au 1^{er} janvier 2017.

Cette année supplémentaire permettra de gérer l'extension du réseau sur ses communes et de préparer le renouvellement de la DSP transport.

Service de locations de vélos : 516

Vélos à assistance électrique

218 vélos classiques

25 vélos pliants

1 jour, 1 mois, 3 mois, 1 an : Durées de location

Mesures en faveur des vélos

Schéma directeur vélo

Le Mans Métropole a adopté un schéma directeur vélo, qui a pour objectif de créer un maillage cohérent, en priorisant le raccordement entre elles des voies cyclables existantes.

Progressivement, des aménagements intègrent les cyclistes dans les déplacements urbains en leur offrant plus de sécurité. Il y a désormais 210 km d'itinéraires cyclables et 130 double-sens cyclables. 2750 emplacements vélos sont installés sur l'agglomération dont 23 zones couvertes. Depuis août 2013, une trentaine de carrefours à feux tricolores et l'ensemble des carrefours à feux tricolores situés sur les lignes 1 et 2 du tramway sont équipés de panneaux "cédez-le-passage cycliste au feu".

Pratique du vélo

Le succès ne se dément pas pour les vélos électriques de la Setram : 76 nouveaux vélos sont

arrivés en mai 2016, le parc est donc aujourd'hui de 516 vélos électriques. Le local situé Gare Nord devenu trop exigu, la nouvelle agence pour les vélos se trouve avenue du Général-de-Gaulle depuis le 23 juin 2016.



Cheminements et espaces piétons



Actions réalisées ou en cours

Protection des cheminements piétons par la pose de barrières et de potelets ou par l'organisation du stationnement (Boulevard Carnot au Mans, rue de la Paix à Arnage),

Réduction de la vitesse grâce à des aménagements de sécurité, comme les plateaux ralentisseurs, les chicanes... (Boulevard Carnot au Mans, rue de Trangé à la Milesse, Boulevard Pasteur à Allonnes...).

Projets à réaliser en 2017

Remplacement des totems d'accès du centre-ville pour améliorer le respect de la piétonisation du cœur de ville.

Aménagements urbains en faveur de la mobilité douce



Les déplacements doux sont systématiquement pris en compte dans les opérations de développement de nouveaux quartiers sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole.

Actions réalisées ou en cours

Prise en compte des mobilités douces dans les projets d'aménagement de l'espace public :

- BHNS (continuité "Piétons - 2 roues" des Hautes-Métairies jusqu'à la gare du Mans)
- Saint-Saturnin, boulevard de Maule (voies vertes et zone 30)
- Le Mans, secteur du collège de l'Épine (parvis piétonnier, zone 30)
- Le Mans, rue Hauréau (zone de rencontre)
- Le Mans, rue de l'Ardoise (voies vertes)

Aménagements spécifiques de cheminements doux :

- Le Mans / Sargé-Lès-Le Mans, voie verte

Allonnes - voie verte Zac du Monné - Hautes-Métairies

Projets d'avenir

Prise en compte des mobilités douces dans les projets d'aménagement de l'espace public :

- Le Mans, rues des Corbières et du Cantal (zone 30, zone de rencontre)
- Le Mans, secteur Antarès - giratoire Germaine Brière (voies vertes)
- Le Mans, rue Germain Pilon (zone de rencontre)
- Le Mans, giratoire de la route de Laval (voies vertes)
- Le Mans, boulevard des Glonnières (pistes cyclables)
- Le Mans, boulevard Demorieux (voie verte et pistes cyclables)
- Le Mans, secteur Voltaire - Chasse royale
- Le Mans, halte ferroviaire (parvis piétonnier)

Coullaines, boulevard Saint Nicolas et rue Cocteau (voies vertes, zone de rencontre)

Sargé-Lès-Le Mans, rue des Capucines (voies vertes, boulevard Nature)

Yvré l'Évêque, Avenue du Mans, Bener (voies vertes - pistes cyclables)

Aigné, entrées du bourg

Arnage, rue Nationale

Champagné, rue des Ajoncs (zone de rencontre, zone 30)

Aménagements spécifiques de cheminements doux :

- Le Mans, rues des Minimes, du Tertre et Saint-Charles et quartier Saint-Nicolas (quartiers piétonniers)
- Rouillon, VC246 (voie verte)
- Sargé-Lès-Le Mans, VC7 (voie verte)



Les déplacements professionnels de l'administration

L'activité des services, liée au fonctionnement des deux collectivités dont le champ de compétence ne cesse de grandir, génère de nombreux déplacements professionnels et nécessite un parc de véhicules important.

Ainsi en 2015, la distance totale comptabilisée sur l'ensemble de la flotte de véhicules a atteint près de **4 400 000 km** et la consommation de carburant s'est élevée à près de **1 070 000 litres**, représentant un coût de plus d'**1 M€**. C'est pourquoi des initiatives voient le jour, visant à optimiser les déplacements des agents.

Flotte de véhicules de Le Mans Métropole :

Véhicules particuliers :
146 (soit +8 par rapport à 2014) :
45 GPL, 32 GO,
69 SP95

Petits utilitaires :
218 (soit +1 par rapport 2014) :
3 ELEC, 19 GPL,
171 GO, 25 SP95

Poids lourds :
98 (soit - 3 par rapport à 2014)

Au sein du service Nature en Ville



- Parc de vélos dans les cantonnements,
- Choix de petits véhicules pour optimiser les déplacements,
- 2 véhicules électriques dans les cimetières.

L'ouverture du cantonnement Monod a permis de réduire encore les déplacements des agents. Il y a des marges de manœuvre pour développer l'usage des véhicules électriques et une flotte électrique

Au sein de l'Arche de la Nature



- Parc de 10 vélos environ pour les agents
- Mise en place des compteurs kilométriques afin de valoriser le nombre de km parcouru par les agents.
- Carrioles

Au sein de la DECS



Favoriser le recours aux modes doux pour la pratique des activités culturelles et sportives est également un des points d'attention des services, à l'image des actions conduites par la Direction de l'Education, de la Culture et des Sports.

- **Optimisation du transport de matériel pour les manifestations sportives** (pôle Ressources et partenariats) : plus d'une centaine de manifestations sportives sont organisées chaque année, aussi l'utilisation d'un matériel peu encombrant et pouvant être transporté facilement est privilégié systématiquement ainsi que le recours à des camions et des remorques limitant ainsi le nombre de trajets.
- **Pour une bonne utilisation du vélo en milieu urbain** (pôle Actions éducatives et sportives) : chaque été, sur la base de loisirs de l'Île aux sports, des animations sont initiées autour de

Déplacements domicile / travail



Les collectivités encouragent leurs agents à se déplacer en transport en commun. Pour les déplacements "domicile/travail", les collectivités participent à hauteur de **70%** d'un abonnement mensuel aux transports urbains Setram et à hauteur

de **50%** pour les transports collectifs ou locations de vélo.

Transports Setram : 832 bénéficiaires en 2015, soit 25,52% des agents permanents, une participation financière de **171 224€**.



l'utilisation du vélo en ville par les enfants et les adolescents, à raison de 4 séances de 2 heures par semaine. Les enfants apprennent à maîtriser leur vélo sur des situations récurrentes qui peuvent se produire en circulant dans les rues. Exemple : monter et descendre un trottoir, changer de direction, comment transporter des paquets (son cartable), s'arrêter, freiner etc. Connaissance du code de la rue et de la route. Le but est de sécuriser l'enfant, de façon à ce que l'usage du vélo devienne naturellement un des moyens de locomotion à privilégier.

- Par ailleurs, pour l'été 2016, deux séjours d'une semaine chacun, regroupant deux fois douze enfants, ont été organisés aux Etangs-Chauds. Les enfants ont été en hébergement complet (Espace Tepacap). Tous les déplacements se sont effectués en vélo. L'objectif était de découvrir la faune et la flore sur l'Arche de la Nature et apprendre comment les préserver. Des ateliers ludiques ont été aussi programmés autour de l'éco-citoyenneté. L'autonomie et la responsabilité faisaient aussi partie du projet pédagogique et les enfants ont participé à l'élaboration et à la conception des repas. De nombreuses activités ludiques et sportives ont jalonné ce programme.

- **Dessertes des structures d'accueil Petite enfance par les transports en commun (pôle Actions éducatives et sportives - secteur Petite Enfance) :** la grande majorité des crèches et multi-accueils municipaux sont desservis par le tram. Les multi-accueils de Sainte Croix et des quartiers Sud, ainsi que la crèche familiale de Gazonfier sont eux desservis par le bus. Pour toutes les sorties nécessitant un transport en commun, les structures se coordonnent en lien avec le pôle Petite Enfance afin de mutualiser les moyens de transport et de minimiser les coûts et l'impact sur l'environnement. Les sorties en tramway et à pied sont privilégiées.

- **Déplacements en mode doux :** dans les crèches, des locaux sont mis à disposition des parents pour favoriser le rangement des poussettes, vélos et trottinettes.





Bâtiments performants et aménagements durables

La mise en œuvre de ce grand réseau interconnecté nécessitait une gestion unifiée de tous les contrats en cours. Elle vient d'être confiée à la société Dalkia.

Développer les réseaux de chaleur



Le Mans Métropole a décidé un ambitieux programme de développement de ses réseaux de chaleur, à partir de l'énergie de récupération de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved) de la Chauvinière.

Pour être mis en œuvre, ce programme nécessite des travaux considérables :

- Le renforcement de la capacité de valorisation thermique de l'Uved (hors périmètre DSP réseau),
- La création d'un réseau de chaleur basse température depuis l'Uved jusqu'à la connexion sur le réseau des Bords de l'Huisne,
- Le passage en basse température du réseau des Bords de l'Huisne (actuellement haute température),

- La modernisation et mise en conformité de la chaufferie gaz des Bords de l'Huisne,
- La création des antennes et des postes de livraison des nouveaux abonnés.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Proposer un prix de la chaleur attractif et stable dans la durée,
- Augmenter la valorisation de la chaleur issue de l'Uved,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre issues des chaufferies (32 000 tonnes annuelles de gaz à effet de serre évitées) et augmenter la part d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie (à minima 50% de chaleur issue de l'Uved).

Optimiser la gestion du patrimoine immobilier

Une réorganisation du service Logistique et Ateliers municipaux et du service Architecture et Patrimoine Bâti, a été engagée au 1^{er} semestre 2016. Elle vise à optimiser les interventions sur le patrimoine immobilier des deux collectivités.

Cette réorganisation s'accompagnera, à suivre, de l'élaboration d'une stratégie patrimoniale, qui reposera sur :

- Des actions de prospective, visant à faire évoluer le patrimoine en fonction des besoins de la collectivité (surface de locaux disponibles, requalification de bâtiments),
- La nécessité d'établir un état exhaustif des lieux,

- Une programmation pluriannuelle des travaux, visant à développer les opérations globales de rénovation ou de restructuration,
- Une appréciation des opérations sous l'angle d'un coût global.

Il s'agit de maintenir le patrimoine bâti en état et le faire évoluer en fonction des besoins de la collectivité, avec un objectif :

- De réduction des coûts de fonctionnement et d'investissement,
- De valorisation et d'optimisation du patrimoine.



Quelques indicateurs permettront de mesurer l'efficacité des actions engagées sur le parc immobilier, comme :

- Le montant des investissements réalisés,
- Le coût de fonctionnement,
- Le coût d'entretien,
- La valeur vénale,
- La superficie hors œuvre nette.



Efficacité et consommation énergétiques du patrimoine bâti



Des mesures en faveur des économies d'énergie ont été engagées, comme :

- La mise en place d'un suivi des contrats de fourniture d'énergie, afin de réduire les coûts d'abonnement,
- Le développement de la télégestion. L'objectif est de "couvrir" tous les sites principaux de la collectivité, avec la même finalité de réduction des coûts de fonctionnement en limitant des déplacements et en ajustant les besoins d'énergie au plus près de l'occupation des bâtiments. À ce jour, la majeure partie des bâtiments sont ainsi suivis à distance
- La mise en place d'un suivi de la performance énergétique de l'ensemble du parc des bâtiments, avec un examen de la consommation énergétique par m² et par an.

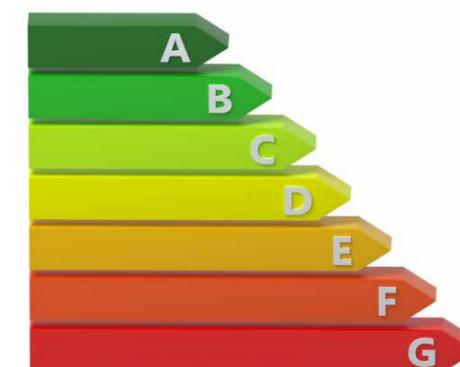
Par ailleurs, parmi les principales actions en cours visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, peuvent être citées :

- La poursuite de la réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments. Dix audits ont déjà été réalisés, deux sont en cours. Les prestations n'ont pas donné toute satisfaction.
- Le recensement des opérations déjà réalisées ou à venir visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (2014, 2015, 2016) :
 - Réhabilitation du gymnase Champlong – dernière phase en 2016. Bilan à établir.
 - Rénovation de l'école primaire Epau – Etude de programmation en cours visant à requalifier certains espaces. Travaux visant à améliorer

l'efficacité énergétique subventionnés dans le cadre de l'appel à projets "territoire à énergie positive en faveur de la croissance verte".

Enfin depuis 2009, la Ville du Mans et le Mans Métropole valorise les investissements effectués sur son patrimoine bâti sous forme de Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Il s'agit principalement de changement de chaudières, de travaux d'isolation. Ce dispositif représente une aide à l'investissement de près de **162 000 €** depuis 2009 (Ville du Mans 67 000 €, Le Mans Métropole 95 000 €).





Adapter l'offre de logement

Soutien à l'isolation thermique des logements sociaux



Le Mans Métropole participe, avec l'Anru, au financement de l'isolation thermique des logements sociaux dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine.

En outre, sur l'ensemble du territoire communautaire, Le Mans Métropole accompagne financièrement les travaux d'efficacité énergétique des bailleurs sociaux dans le cadre de son schéma pluriannuel des réhabilitations 2015-2017, dès lors que le gain énergétique est d'au moins 50 kWh/m²/an. En 2015, 686 logements sociaux ont bénéficié de ce dispositif d'aides, dont 303 dans le cadre de l'Anru et 383 hors Anru.

Une évaluation du dispositif et des besoins à venir des bailleurs sociaux sera menée en 2017 en vue d'une prolongation du dispositif sur les années 2018-2020. Les perspectives d'opérations liées au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) seront prises en compte.



686
logements sociaux
ont bénéficié
d'une subvention
en 2015,
pour un montant
total d'aides de
Le Mans Métropole
à ces travaux
d'environ
950 000 €

Gains
énergétiques
liés à ces travaux :
entre
38 et 175
kWh/m²/an.

Déploiement du dispositif "Pacte Energie Solidarité" sur le territoire

Le Mans Métropole s'est engagé à communiquer sur le déploiement du dispositif "Pacte Energie Solidarité", par convention partenariale signée le 9 octobre 2015 avec Combles Eco Energie (société porteuse de l'action).

Le dispositif concerne l'isolation des combles perdus de maisons individuelles occupées par des ménages à ressources modestes, pour un coût de 1 € jusqu'à 50 m² et de 14 € par m² supplémentaire.

Diverses démarches de communication ont été menées pour promouvoir ce dispositif :

- Article dans la presse locale,
- Diffusion de plaquettes et d'affiches aux services de la collectivité, aux communes membres et au réseau de partenaires (plus de 1500 plaquettes diffusées),
- Présentation du dispositif à l'occasion d'une réunion partenariale de lancement de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique pilotée par le CCAS du Mans,
- Accueil et information du public (une trentaine de personnes reçues).

Au 31/12/2015, le dispositif enregistrait l'inscription de 85 ménages éligibles sur le territoire de Le Mans Métropole, dont 60 chantiers réalisés ou en cours de réalisation.

Il est envisagé de poursuivre la communication sur ce programme au 2^e semestre 2016 autour de témoignages de propriétaires ou locataires ayant bénéficié du dispositif.

Mobilisation des aides de l'Anah pour l'amélioration thermique des logements privés



Depuis 2005, l'Etat a délégué à Le Mans Métropole l'attribution des aides publiques de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Une des grandes priorités de l'Anah vise la rénovation énergétique des logements occupés par leur propriétaire, des logements locatifs et des copropriétés (programme national "Habiter mieux").

La loi de transition énergétique impose de massifier la communication autour des aides à la rénovation énergétique, les objectifs du programme "Habiter Mieux" ayant été rehaussés de 50 000 à 70 000 logements en 2016 au plan national.

Le Mans Métropole mène actuellement une démarche de renforcement de la communication sur les aides à la rénovation énergétique, en lien avec les communes membres.



104 logements privés
ont bénéficié d'une rénovation éner-
gétique avec les aides de l'Anah en 2015,
pour un montant total de travaux
de **1 927 895 €**,
soit une subvention moyenne
par logement de **7 504 €**
et un montant moyen de travaux
par logement de **18 537 €**.

Dispositif de lutte contre la précarité énergétique "Pour Agir Energie'Mans"



Ce dispositif porté et coordonné par le Centre communal d'action sociale de la Ville du Mans a démarré en novembre 2015. Il bénéficie d'une subvention EDF/FSL et a été déclaré éligible au titre du dispositif "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", dans le cadre de la convention, étendue au CCAS, liant Le Mans Métropole et le Ministère de l'Ecologie.

Le bilan à fin mai 2016, soit après six mois de fonctionnement, était le suivant :

- 44 situations examinées en commission technique, 9 conseils donnés ou réorientation,
- 12 visites à domicile avec suivi par les agents dédiés du CCAS dédiés à ce dispositif (4 personnes sont en démarches de travaux pour améliorer la consommation énergétique de leurs logements, 3 sont en cours de mutation de logement en raison d'un diagnostic trop énergivore des logements, 4 ménages ont acquis des équipements permettant de réduire la consommation et dotation de kit EDF),
- 8 situations en cours d'évaluation,
- 7 sans suite,
- 8 avec suivi ponctuel budgétaire et veille sur les factures.

Fonctionnement concret de ce dispositif

- Quatre agents de la Direction de la Solidarité et de l'accompagnement social du CCAS (deux accueillantes sociales et deux conseillères en économie sociale et familiale),
- Une boîte mail dédiée pour les partenaires afin de signaler les situations,
- Une permanence téléphonique et accueil physique dédié (tous les matins) avec une accueillante sociale,
- Une commission technique mensuelle avec le FSL, la CAF et EDF : échanges sur les situations complexes et élaboration de pistes de travail sur le volet technique, social, budgétaire et pédagogique.

Actions réalisées

- Réhabilitation avec amélioration des performances thermiques du Logement Foyer le Trianon
- Isolation des combles des pavillons du logement foyer "Vauguon"

Projets à initier en 2017

Isolation de la résidence Autonomie Brassens



Urbanisme



L'élaboration du plan local d'urbanisme communautaire, prescrite par une délibération du conseil le 18 décembre 2014, conduit à engager différentes études qui permettront de définir et mettre en œuvre un projet d'aménagement et de développement durable.

Trois études thématiques répondent plus particulièrement à cet objectif :

- Une analyse de la consommation d'espaces naturels et agricoles,
- Un état initial de l'environnement et la définition d'une trame verte et bleue,
- L'identification et l'évaluation des capacités de mutation / densification des espaces déjà bâtis.

Limitation de l'étalement urbain

Une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être faite sur une période de 10 ans précédant l'approbation du nouveau Plu.

Une étude est donc en cours pour mesurer et qualifier le rythme de consommation foncière sur la période 2001-2011, sur les différentes communes de Le Mans Métropole.

Cette analyse permettra de caractériser le développement passé par rapport à la consommation d'espaces naturels et agricoles et ainsi mieux définir le futur projet de développement. L'analyse a déjà été menée sur 5 communes, les 9 autres seront réalisées en cours de l'année 2016.

Connaissance de l'environnement

Un état initial de l'environnement est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette étude a pour but d'identifier et caractériser les richesses écologiques du territoire.

Elle comprend un inventaire :

- Du réseau hydrographique,
- Des zones humides,
- Des boisements et des haies,
- De l'occupation du sol.

Elle est complétée par des expertises faunistiques et floristiques.

La méthode utilisée s'appuie sur :

- Une analyse de la bibliographie existante,
- Des prospections de terrain,
- Une démarche participative avec l'association d'acteurs locaux concernés (associations défense de l'environnement, Office national des forêts, fédérations de chasse et de pêche, associations de randonneurs, agriculteurs...).

À partir de cette analyse, une trame verte et bleue sera identifiée. Elle comprendra à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui permettent la circulation des espaces et leur régénération.

Les études ont été menées sur les communes de La Chapelle-Saint-Aubin, Sargé-lès-Le Mans, Coulaines, Rouillon. Elles sont en cours sur les communes de Champagné, Yvré-l'Évêque, Saint-Saturnin, La Milesse et Aigné. Elles seront engagées en 2016 sur les communes d'Allonnes, Arnage, Mulsanne, Ruaudin et sur la partie Sud du Mans.

La question de la nature en ville, notamment sur la ville du Mans, sera également examinée dans le cadre d'une étude spécifique.

Capacités de mutation / densification des espaces déjà bâtis

La réponse aux besoins de développement des territoires doit d'abord être recherchée dans les zones déjà urbanisées, avant d'envisager des extensions sur les espaces naturels ou agricoles. Une étude est donc engagée pour identifier et évaluer les potentiels de mutation des espaces bâtis.

La méthode utilisée va consister dans un premier temps à repérer de manière exhaustive :

- Les dents creuses, cœurs d'îlots et tènements peu construits au sein du tissu bâti,
- Les grandes parcelles faiblement bâties,
- Les grands espaces non bâtis artificialisés (espaces verts, délaissés de voirie...),
- Les noyaux anciens où il peut y avoir de la vacance...

Pour chaque site, une analyse rapide sera faite sur son intérêt vis-à-vis de sa localisation, sa possibilité d'évolution et de mutation. À partir de ce recensement, une sélection des sites les plus intéressants sera faite.

Chacun des sites retenus fera alors l'objet d'une étude approfondie avec : évaluation du potentiel constructible, orientations d'aménagement et faisabilité technique. Ces éléments pourront conduire à l'établissement d'orientations d'aménagement et de programmations incluses dans le Plu communautaire.

Ce travail sera mené de septembre 2015 à juin 2016.



Approche environnementale de l'urbanisme

Dès 2008, la Ville du Mans a adopté une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme pour les opérations d'aménagement (délibération du 18 septembre 2008).

Les principes généraux reposent sur les orientations suivantes :

Les formes urbaines

Il est désormais préconisé la construction de logements individuels sur des parcelles de 300 à 400 m² maximum, avec une implantation favorable aux apports énergétiques directs du soleil et une conception du bâti favorable aux réductions de consommations. Les types d'habitat sont diversifiés, associant collectifs, intermédiaires, individuels, logements privés et sociaux.

La gestion des eaux pluviales

Il est encouragé un traitement alternatif des eaux pluviales par la mise en œuvre de noues et de bassins paysagers. Les espaces verts des projets associent ainsi à la fois des fonctions paysagères et de gestion des eaux.

Les déplacements

Les projets d'aménagement se développent en priorité dans des secteurs bien desservis par les transports en commun. Des liaisons douces sont intégrées aux opérations et permettent une connexion au réseau existant.

Ces orientations sont désormais inscrites dans le Plan local d'urbanisme de la Ville du Mans, notamment dans les

orientations d'aménagement des Zones d'aménagement concerté destinées à accueillir de nouveaux logements (Rougemont, Cartoucherie, Fouillet). Elles sont reprises dans les prescriptions architecturales urbaines et paysagères des cahiers des charges de cession de terrain.



Moderniser l'éclairage public



Le Mans Métropole a lancé en septembre 2011 un programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse. Ce programme également intitulé "Urban Light Plan" a été reconnu par la Commission européenne dans le cadre de l'appel à projet "Life + 2010". Il a ainsi reçu une contribution européenne Life exceptionnelle de 1 146 276 €, soit plus de 22% des 5 167 551 € du coût du programme global annoncé.

Ce programme exemplaire en matière de développement durable arrive à échéance au terme de cette 5e année. Il aura permis de mettre en place un panel d'actions innovantes qui se décline autour de trois axes :

- La création d'outils de suivi et d'évaluation des données relatives à l'éclairage public,
- La mise en œuvre des procédés techniques de modernisation et de gestion de l'éclairage public,
- Le développement d'actions de communication et de diffusion en lien avec différents partenaires.

Les résultats quantitatifs au terme de ce programme sont les suivants :

- Une réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public de Le Mans Métropole de l'ordre de 40% pour les secteurs concernés,
- Une diminution de la pollution lumineuse en maîtrisant les spectres d'émission des points lumineux,
- Une réduction de l'empreinte écologique de Le Mans Métropole.

En accord avec la commission européenne, qui a salué la qualité du travail réalisé par l'équipe projet lors d'un contrôle et d'une visite sur site le 13 septembre 2016, des actions "post Life" sont prévues dès 2017. L'objectif est de poursuivre le programme de rénovation de l'éclairage public dans les communes de Le Mans Métropole, avec le remplacement d'anciennes lanternes par des Led (1M€ annuel), l'expérimentation de la télégestion, ainsi que la programmation de l'extinction de l'éclairage public la nuit, sur Le Mans et les communes de la métropole.

Les actions entreprises par l'équipe projet depuis le début de la gestion du programme Life + ont été efficaces avec notamment :

- La réalisation d'un audit ayant permis de recenser les 32 238 points lumineux et les 654 armoires de commande s'y rattachant sur le territoire de Le Mans Métropole, puis d'intégrer ces données dans le Sig "IgéNet",
- Le remplacement de 4 698 lanternes par des équipements de nouvelles technologies, dont les Led, ayant permis un gain énergétique de 30 à 75% par point lumineux,
- Le remplacement complet des illuminations de Noël, ce qui a réduit la consommation électrique de 80%, soit une facture de 800 € seulement pour 5 semaines d'illuminations (au lieu de 25 000 € auparavant),
- Un abaissement de puissance de l'éclairage mis en œuvre sur 3 072 lanternes,
- Une extinction de l'éclairage public (de 22h à 6h par exemple) appliquée avec succès sur 6 380 lanternes dans plusieurs communes, après concertation avec les élus et la population,
- L'installation d'une exposition permanente à l'Arche de la Nature sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie générées par l'éclairage public,
- La réalisation par le Pays du Mans d'un guide sur l'éclairage public, diffusé à 7 000 exemplaires auprès des élus et partenaires publics,
- Le financement de la dernière Semaine européenne de développement durable (juin 2016) sur le thème "Éclairage et pollution lumineuse", dont des ateliers avec les scolaires et une conférence sur la mobilisation des fonds européens pour financer les projets en faveur de la transition énergétique,
- Et également des animations menées chaque année sur le site de l'Arche de la Nature.

Production annuelle des panneaux photovoltaïques :
2012,
 2 614 kWh,
2013,
 2 744 kWh,
2014,
 2 882 kWh,
2015,
 2 778 kWh

Production annuelle de la roue à aubes :
2015
 4 806 kWh

Développement des énergies renouvelables

L'objectif du Plan Climat Energie adopté par les deux collectivités, de porter à 20% la part des énergies renouvelables (ENR) dans la consommation finale d'énergie, s'appuie essentiellement sur le solaire, la récupération d'énergie et l'énergie hydraulique.

Solaire

Le recensement de projets intégrant la production d'énergies renouvelables, doit permettre une poursuite du programme d'équipement en panneaux photovoltaïques réalisé en 2015 sous délégation de maîtrise d'ouvrage et d'expérimenter une installation sur une couverture de 150 à 200 m². Une recherche des sites appropriés est en cours.

De même, la mise en place d'un programme d'équipement en panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire est à l'étude. Plusieurs sites sont pressentis, comme celui de la cuisine centrale ou celui du centre technique d'exploitation de la Chauvinière.



Énergie de récupération

Le Mans Métropole s'est dotée, pour le traitement des ordures ménagères, d'une Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved). Cette unité récupère l'énergie de combustion des déchets, dite énergie fatale, pour fournir de la chaleur et de l'électricité. Une petite partie est autoconsommée par le process, mais l'essentiel est revendu.

La chaleur est distribuée, via un réseau de chaleur souterrain, à des logements collectifs et des équipements publics. L'électricité produite est revendue à Enedis

(anciennement ERDF). L'ensemble représente actuellement une production annuelle de 106 000 Mégawatheures.

La relance des contrats de délégation de service de l'Uved et des réseaux de chaleur en 2016, a permis de revoir à la hausse cette valorisation énergétique. Des travaux d'efficacité énergétique sur l'Uved et de développement sur les réseaux de chaleur, vont permettre de doubler la valorisation annuelle de cette chaleur fatale avec un total de 220 000 Mégawatheures à l'horizon 2019.

Énergie hydraulique

De manière plus anecdotique, cependant à valeur d'exemple, le raccordement au réseau EDF de la roue à aubes sur le site de la Maison de l'Eau, au sein de l'Arche de la Nature, a permis d'augmenter la production d'électricité du site, en complément de l'installation de panneaux photovoltaïques.





Urbanisme

Plan local d'urbanisme (Plu)



Les études liées à l'élaboration du Plu communautaire sont en cours. Les enjeux portent sur la maîtrise de la consommation foncière, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des continuités écologiques, la protection des espaces agricoles, l'usage des transports en commun et des modes doux.

Ces études concernent l'habitat, le renouvellement urbain, l'économie, l'agriculture, la trame verte et bleue, les déplacements...

Projet d'aménagement et de développement durable (Padd)



2017 sera l'occasion de débattre sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable communautaire, à partir des enjeux identifiés dans le plan local d'urbanisme.

Il conviendra de répondre aux besoins de logements, de services et d'activités tout en préservant le cadre de vie des habitants, en consommant moins d'espaces et en réduisant les déplacements automobiles.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)



Les objectifs visant à limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain sont également inscrits au SCoT du Pays du Mans, par la fixation de règles de densité (objectif moyen de 35 logements à l'hectare pour la ville du Mans et pour les opérations de + 5000 m² de surface de plancher). Ils sont intégrés à la réflexion du plan local d'urbanisme communautaire en cours d'élaboration.

Les opérations d'aménagement portées par des lotisseurs s'inscrivent également dans cette démarche de développement durable.

À titre d'exemple, les dernières opérations en cours sur la ville du Mans, chemin du Villaret et rue d'Isaac, se développent avec des types d'habitat diversifiés et des parcelles de terrains en habitat individuel aux alentours de 300 m².



Gestion des risques

Plan communal de sauvegarde (PCS)



La loi de Modernisation de la sécurité civile et son décret d'application, ont créé le Plan communal de sauvegarde (PCS), outil utile aux communes dans la gestion d'un événement de sécurité civile, notamment pour apporter dans l'urgence, des réponses à des situations inopinées ou imprévues.

Ce PCS trouve sa place dans un dispositif plus large d'organisation générale des secours (Plan Orsec) et forme, avec l'ensemble des plans existants, un dispositif complet et cohérent de gestion d'incidents portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement.

L'objectif du PCS est de se préparer préalablement à la crise en se dotant

d'un mode d'organisation opérationnel, d'outils techniques propres à la Ville pour pouvoir faire face à diverses situations et ainsi en minimiser les conséquences.

Le plan précise notamment les dispositions prises pour informer, alerter, accompagner et soutenir la population, ainsi que l'appui apporté aux services de secours.

Le PCS du Mans a été approuvé par le Conseil municipal, le 24 avril 2014. Il doit être révisé régulièrement, au minimum tous les 5 ans, ainsi qu'en cas de modifications substantielles de son contenu, afin de garantir son caractère opérationnel.

Les événements concernés sont :

- **Les risques naturels, climatiques** : inondation, feux de forêts, séisme, mouvements de terrain, canicule, orages, neige/verglas, fortes précipitations, tempête, avalanches,
- **Les risques technologiques** : industries Seveso, rupture de barrage, nucléaire, transports de matière dangereuse (TMD),
- **Les risques sanitaires** : pandémie, pollutions de l'air, fluviale, du réseau d'eau potable...
- **Les accidents de grande ampleur**, dont ceux pouvant survenir éventuellement lors d'une manifestation ou d'un rassemblement.

Plan de secours lié aux risques d'inondations



Le plan de secours lié aux risques d'inondations est un outil d'aide à la décision et à l'organisation des services techniques de la Ville et de la Communauté Urbaine du Mans, pour le secours et l'assistance aux personnes en cas de crues. Ce document est évolutif. Il fait actuellement l'objet d'une mise à jour pour tenir compte des travaux importants d'aménagement réalisés par la collectivité, visant à réduire l'impact des crues de la Sarthe et de l'Huisne sur l'agglomération mancelle.

Par ailleurs, un système d'alerte téléphonique a été mis en place pour renforcer les conditions d'alerte de la population des quartiers inondables.

Document d'information communal concernant les risques industriels majeurs (Dicrim)



Le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), document obligatoire, est en cours d'élaboration.

À destination du grand public, il a pour objet de rappeler les bons réflexes et les comportements à tenir en cas de situation de crise.



Maintien et accompagnement dans le logement

Ce dispositif mené par le CCAS s'adresse aux ménages manceaux. Il est animé par une commission partenariale pluridisciplinaire réunie tous les 6 mois, qui examine une trentaine de dossiers par an.

Sur l'année 2015-2016, l'ensemble des dossiers étudiés relevait de nuisances de voisinage liées

à des troubles psychiques ou psychiatriques. Ainsi, les préconisations de la commission consistent essentiellement en orientation vers des soins. Les demandes sont suivies jusqu'à la stabilisation ou l'arrêt des nuisances, cela correspond à 10 dossiers pour l'année passée.

Clauses d'insertion sociale

Un marché pour la collecte et le recyclage des papiers de bureau a démarré en avril 2016.

C'est l'association d'insertion EchoTri qui a remporté ce marché de récupération du papier sur 34 sites de la ville du Mans et de Le Mans Métropole.

Ce marché conclu entre Le Mans Métropole et EchoTri permet de remettre à plat les attentes de la collectivité ainsi que le fonctionnement de la collecte. Notamment, de bien suivre les quantités de papier trié et d'améliorer la qualité de ce tri.

L'équivalent de 244 tonnes de papier va ainsi être recyclé en lien avec la papeterie Arjowiggins du Bourray, située à Saint-Mars-la-Brière dans la Sarthe. Celle-ci fournissant le papier pour l'impression du journal de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole, il s'agit d'un bel exemple de circuit court ! Ces journaux font, de plus, l'objet d'une clause d'insertion sociale dans leur contrat de distribution.

Courant 2015, les marchés de travaux d'aménagement urbain ayant imposé des heures d'insertion sociale ont concerné les chantiers suivants :

- Arnage - Allée des Bords de Sarthe et rue des Collèges : 245 heures
- Yvré l'Évêque - Esplanade Nelson Mandela : 71 heures
- Saint-Saturnin - Boulevard de Maule : 1 375 heures
- Le Mans - Rue Hauréau : 175 heures
- Le Mans - Parvis du collège de l'Épine et de rue Dunkerque : 820 heures
- Le Mans - Rue de l'Ardoise : 630 heures

Les travaux d'aménagement urbain démarrés en 2016 et imposant des heures d'insertion sociale concernent les chantiers suivants :

- Mulsanne - Zone du Cormier - Giratoire RD92 : 210 heures
- Yvré l'Évêque - Giratoire RD314 / ZA Auvours : 250 heures
- Le Mans - Rue des Corbières et du Cantal : 445 heures



Téléprocédures

Le Mans Métropole et la Ville du Mans développent leurs téléprocédures pour limiter les déplacements inutiles des particuliers et des entreprises.

Plusieurs exemples illustrent cette démarche :

- Dématérialisation des procédures d'occupation du domaine public,
- Saisie d'une demande d'intervention sur la voie publique avec sa tablette ou son smartphone,
- En interne, suppression des supports papier pour les entretiens professionnels, l'inscription aux formations,
- Fourniture de tablettes aux élus pour remplacer les volumineux dossiers papiers des bureaux et conseils,
- Au sein de l'Arche de la Nature, depuis septembre 2015, mise en place de courrier de confirmation d'animation dématérialisé : plus de 450 courriers envoyés par mail pour l'année scolaire 2015-2016 (avant, envoyés par courrier).

À noter plusieurs démarches déjà très abouties :

Le service Population

Le service Population de la Ville du Mans procède actuellement à une opération de relecture massive des actes saisis, qui doit se terminer en fin d'année 2016. La Ville pourra alors adhérer au programme national Comedec pour les échanges d'actes nécessaires aux demandes de passeport. Déjà 84% des actes sollicités pour ces dossiers existent dans la base de données. Après ce test, la collectivité pourra élargir le dispositif Comedec à d'autres domaines de compétence du service, et supprimer les échanges papier.

L'espace famille

L'espace famille de la Ville du Mans facilite les démarches administratives des familles pour ce qui concerne la restauration scolaire et les activités périscolaires. Ainsi la dématérialisation de certaines procédures permet à chaque famille d'effectuer diverses formalités en ligne :

- Réservation ou annulation de présence de l'enfant à une activité, ce qui évite des déplacements sur l'école et permet une adéquation des

moyens mis en place par la collectivité aux besoins réels,

- Choix d'un envoi de facture par courriel,
- Paiement des factures en ligne,
- Prélèvement automatique pour le règlement des factures de restauration scolaire et d'activités périscolaires (à partir de la rentrée 2016).

L'espace famille permet également de dématérialiser toutes les informations que la collectivité souhaite transmettre aux familles, dans la mesure où ces dernières ont bien voulu communiquer leur adresse courriel.

Le CCAS

Le centre communal d'action sociale opère depuis plusieurs années une dématérialisation progressive de sa chaîne comptable. Cette mutation se poursuit en 2017 avec la réception dématérialisée des factures des grandes entreprises. Il est souhaité étendre cette obligation aux autres entreprises sur les années à venir. Il est également prévu de finaliser en 2017 la dématérialisation totale en marchés publics en 2018.



Accessibilité des services publics



Mission handicap

La Ville du Mans et Le Mans Métropole disposent d'une mission handicap qui anime la politique d'accessibilité des deux collectivités.

En 2015, ont été élaborés l'Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public (Ad'AP) et le Schéma directeur d'accessibilité programmée des transports (Sd'AP). Le budget pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public (Ad'AP) représente une enveloppe d'1 million d'euros pendant 9 ans. Pour les transports (Sd'AP), il s'agit d'aménager 81 points d'arrêt prioritaires sur 3 ans

pour un investissement total de 1,4 million d'euros. Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave) est lui prévu pour le dernier trimestre 2016, il sera intégré au plan local d'urbanisme communautaire (Plu).

La mission handicap anime la commission intercommunale d'accessibilité, revue en 2016 pour intégrer les séniors. Elle organise des formations des agents pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans le service rendu aux usagers (en 2016, formation sur l'accueil et les établissements recevant du public).

Quelques actions

Télécommandes feux sonores

Il a été décidé, en concertation avec les associations locales, d'abandonner l'installation des bornes vibrantes, devenues obsolètes et très difficile à repérer, et de les remplacer par des feux sonores. Une télécommande universelle normalisée est mise à disposition des usagers non ou malvoyants résidant sur Le Mans Métropole. La télécommande est à retirer auprès de la Mission Handicap.

Accessibilité transports

- 63% des points d'arrêts bus et tramway sont accessibles et 90% du parc de matériel roulant (tramway et bus) est accessible au 1^{er} janvier 2016.
- Une fiche de signalement est à disposition des personnes en situation de handicap depuis le 1^{er} janvier 2016, afin de recueillir les réclamations et en assurer le suivi. Elle concerne tout dysfonctionnement rencontré dans les véhicules, aux arrêts de bus ou dans les stations tramway, des problèmes liés à l'information, à la vente des titres de transport, à l'assistance ou au personnel.

Interprète en Langue des signes française

Les personnes sourdes, pratiquant la Langue des signes françaises, peuvent bénéficier de la présence d'un interprète, mis à disposition par la Mission Handicap, afin de les aider dans leurs échanges avec les services de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. L'interprète peut également être mis à disposition lors de classes patrimoines, de classes développement durable, de visites guidées dans les musées du Mans, sur La 25e Heure du Livre.

Label Tourisme et Handicap

Le Musée Vert (muséum d'histoire naturelle) et la Maison de la Forêt à l'Arche de la Nature bénéficient du label Tourisme et Handicap.

Education - Loisirs Cohésion sociale - Solidarité

Enfance et jeunesse



Classes d'environnement

Les activités éducatives organisées sous la forme de classes d'environnement permettent aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, d'approcher et de découvrir de manière pédagogique des domaines tous aussi variés que :

- La culture (classes au Musée de Tessé, au Carré Plantagenêt)
- Le patrimoine local (classes médiévale, romaine, cathédrale, Jardin des plantes)

- Le développement durable (énergie et déchets)
- La nature (classes en milieu marin, à la ferme, au Musée vert, classe verte, d'automne, de printemps)
- Certaines activités sportives (patinoire, équitation, cirque, canoë, journée vélo).

Le vivre ensemble et les valeurs de vie en groupe sont également un apport de ces activités grâce à des séjours de quelques nuitées en dehors de la cellule familiale.

Carte scolaire en vue de l'optimisation de l'utilisation des locaux

La sectorisation scolaire a pour objectif de privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile (et par conséquent de limiter les déplacements), de favoriser la mixité sociale et d'essayer de maintenir un équilibre entre les groupes scolaires pour une meilleure utilisation

et répartition dans les locaux disponibles. Cette sectorisation a été généralisée à l'ensemble des écoles du Mans depuis septembre 2015. Elle peut faire l'objet de modifications annuelles pour tenir compte de l'évolution de la démographie scolaire.



Quelques actions phares des temps d'activités périscolaires

Mon Euro 2016

Dans le cadre de l'Euro 2016, la Fédération française de football a initié une opération à destination des classes de CE2-CM1-CM2, alliant un volet sportif (cycle de foot) et un volet culturel, avec la réalisation d'une production culturelle portant sur le thème de l'Europe et du football. Ces projets devaient être conduits tant sur des temps scolaires que périscolaires, permettant une continuité

entre les différents moments passés par l'enfant sur l'école.

L'objectif de valoriser cette discipline peut être un instrument efficace de lutte contre les discriminations et s'inscrit pleinement dans le cadre que vise l'école de la République en promouvant la mixité et l'égalité, soit les valeurs de l'universalisme. Cette dynamique commune à toutes les écoles élémentaires est également un temps d'échange et de partage entre les

enfants des divers quartiers du Mans. L'opération a valorisé toutes les synergies mises en place au niveau local (Temps d'activité périscolaire, associations sportives, Education nationale...)

Projet cirque

Menés sur deux quartiers dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (Cleac). Plus d'une centaine d'enfants se sont familiarisés ou ont découvert les disciplines du cirque.



Sport pour tous



52 séances d'écoles municipales par semaine dans 30 disciplines différentes, réparties dans tous les quartiers
120 cours de natation et d'aquagym sont organisés chaque semaine scolaire
Accueil hebdomadaire de près de 420 classes, de la maternelle à l'Université

La mise à disposition du patrimoine sportif et l'attribution de subventions aux associations sportives constituent un soutien significatif à la pratique du sport pour tous.

Ainsi les sportifs de tous âges bénéficient de plus de 100 équipements qui comptabilisent près d'un million de passages par an pour les gymnases et terrains de sports et plus de 550 000 entrées pour les piscines. 120 clubs manceaux quant à eux perçoivent au total plus de 1 000 000 € par an.

Plusieurs initiatives permettent d'ouvrir la pratique sportive aux personnes en situation de handicap, à citer notamment :

- La possibilité de louer sur le site de l'Arche de la Nature un module tout chemin (MTC) pour aider les personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel à circuler plus facilement sur les chemins de pierre ou de terre,
- La mise à disposition d'un fauteuil Tiralo, sur le site de la base nautique de la Gèmerie à Arnage, qui permet de favoriser l'accès à la baignade des personnes se déplaçant en fauteuil roulant,
- La potence de mise à l'eau au centre aquatique des Atlantides et à la piscine des Ardriers pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Elles disposent chacune de séances spécifiques organisées par type d'association et de handicap.

Culture pour tous



Médiathèques

Les médiathèques, avec 5 sites et 3 relais-lecture bien desservis par le tramway et le bus, constituent un réseau au plus proche des usagers. Pour élargir les publics, les collections intègrent notamment les médias numériques. Le portail Web, constitue un 6^e site virtuel (accès au catalogue, gestion interactive du compte d'abonné, actualité culturelle et informations pratiques). Progressivement, le portail web s'enrichit de contenus numériques, notamment des ressources numériques en ligne d'auto-formation "tout apprendre" et "my cow" à destination des abonnés. Est en projet, une bibliothèque patrimoniale numérique pour une plus grande accessibilité des fonds. La tarification de l'accès aux médiathèques

est adaptée pour rendre ce service culturel populaire accessible à tous.

Pour les personnes en situation de handicap, l'amélioration de l'accessibilité se traduit par :

- Un accès physique facilité avec le réaménagement des espaces d'accueil et salles publiques par la mise en place d'assistance à l'ouverture des portes d'entrées, des mobiliers d'accueil adaptés et une circulation facilitées pour les personnes en fauteuil,
- Une autonomie renforcée grâce au braillage des CD Daisy,
- Une nouvelle offre de services, avec un espace public dédié aux personnes mal ou non-voyantes : "lire autrement"

(collections et équipement de lecture), un programme d'actions culturelles avec des lectures à haute voix et une action de longue durée auprès des crèches qui a abouti à la réalisation d'un livre en braille,



- Prochainement, cette offre de service sera complétée par la mise en place de projections en audio description et sous-titrage.



Musées

Tout au long de l'année, les musées mènent des actions en direction des publics handicapés : visites en langue des signes, visites tactiles pour non voyants et mal voyants, visites et ateliers pour publics souffrant de handicap mental (en particulier plusieurs Instituts médicaux éducatifs (IME)).

Par ailleurs, des actions sont menées en faveur de publics empêchés ou éloignés de la culture : centres sociaux, hôpital, maison d'arrêt.

Un partenariat avec les établissements scolaires permet également d'ouvrir les portes des musées aux élèves. Ainsi le projet "De la cour d'Aliénor au jardin de Tessé". Ce projet mené en 2015-2016 avec le lycée professionnel Funay-Boucher avait pour objectifs de faire se rencontrer les élèves des sections professionnelles (coiffure, menuiserie, hôtellerie, pâtisserie, métallerie, maçonnerie, cuisine, service d'aide à la personne), et les professionnels des musées pour organiser une journée de restitution à l'attention du grand public. À partir de septembre, les élèves se sont

imprégnés des collections médiévales du Carré Plantagenêt et XVII^e du musée de Tessé.

Avec leurs enseignants, ils ont plongé dans les techniques historiques de leur futur métier mais ils ont également travaillé avec les enseignants des matières générales pour proposer des animations au public :

- Déguster des pâtisseries médiévales
- Se faire coiffer à la mode XVII^e
- Observer des danses médiévales
- Tester des curiosités culinaires du XVII^e
- Écouter de la musique et du slam
- Observer les maçons à l'œuvre
- Faire des jeux de société,
- Compter et mesurer comme au Moyen Age
- Découvrir la technique de sablage de blason

Plus de 1 200 visiteurs sont venus assister à la journée de présentation le 27 avril 2016.

Projets à initier en 2017

- Rénovation de l'espace égyptien du musée de Tessé. La présentation des collections sera entièrement repensée.
- Un partenariat avec le musée du Louvre permettra le dépôt de nouvelles collections.
- Enfin, la signalétique muséographique sera revue, à la fois dans la forme et dans le contenu. La présentation sera complétée par des dispositifs audiovisuels didactiques pour les visiteurs individuels (audioguides, bornes vidéo, multimédia).

	Total visiteurs	Scolaires	Nombre groupes spécifique	Public spécifique
Tessé	29 602	15 550		
Reine Bérengère	10 282	489	945	143
Carré Plantagenêt	30 703	10 407	549	63
Musée vert	20 018	8 286	460	52
Collégiale	10 125	1 271		
Total	100 730	36 003	1 945	208

Loisirs pour tous



La Ville du Mans propose une offre diversifiée pour les départs en centres de vacances. En 2015, 1 150 enfants sont partis en vacances en Sarthe, à la mer et à la montagne. Le secteur jeunesse, dans le cadre de sa démarche éducative, offre aux jeunes Manceaux des sorties, des séjours et bivouacs, favorisant ainsi leur autonomie. Le Centre Information Jeunesse (CIJ) les informe et les oriente dans tous leurs actes de la vie quotidienne.

Les activités de loisirs pour tous publics sont aussi encouragées par la diversité de l'offre proposée par le service Enfance, Jeunesse et Sports. Des stages sportifs et des activités dans les gymnases et sur la base de loisirs de l'Île aux sports, viennent compléter l'offre durant les vacances scolaires.



Santé - Hygiène - Salubrité

Cohésion sociale - Solidarité



Prévention auprès des jeunes



Pour une bonne alimentation durant les stages sportifs

Au cours des stages sportifs d'été organisés par le service Enfance, jeunesse et Sports, les enfants apportent leur pique-nique. En dehors des activités, les éducateurs sportifs profitent de ce moment du repas pour sensibiliser les enfants à "mieux" manger. Même pour un pique-nique, il faut privilégier les légumes, les fruits, éviter systématiquement les boissons gazeuses et sucrées, les chips, les casse-croûtes à la mayonnaise, les plats préparés contenant trop de sel, les pizzas.

Le bus Jeunesse, support de sensibilisation aux questions de santé

Le bus du secteur Jeunesse sert de support pour sensibiliser les jeunes et est utilisé comme outil dans le cadre d'animations autour de la prévention santé. Ainsi par exemple, une action a été proposée dans le cadre de la journée "on met le paquet" pour lutter contre le tabagisme. Les intervenants se sont appuyés sur le buzzer et l'espace multimédia pour permettre aux jeunes de se questionner mais aussi pour transmettre leurs connaissances à ce sujet.

Prévention des risques professionnels



Plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours dans le cadre de l'aménagement urbain.

Afin de prévenir les risques en cours de chantier et pour assurer la protection des ouvriers, du personnel Le Mans Métropole et des citoyens, un marché de "coordonnateur sécurité protection de la santé" d'un an, reconductible trois fois, a été passé avec le bureau Véritas.

Afin de prévenir les risques liés aux travaux à proximité de réseaux sensibles (gaz et électricité), un marché d'investigations complémentaires réseaux d'un an reconductible trois fois a été passé avec la société S3C. Ce marché permet à la collectivité d'établir un diagnostic près de l'emplacement des réseaux afin d'éviter d'éventuels dommages matériels ou corporels en cours de chantier.

À terme, avec la réalisation d'une banque de données topographique (2016 - 2019), les concessionnaires pourront positionner précisément leurs réseaux.

Travailleurs handicapés



L'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés au sein des effectifs des collectivités demeurent stables ces 3 dernières années, pour

atteindre en 2015 un taux de 10,67% pour la Ville et de 9,56% pour Le Mans Métropole. Cet engagement va au-delà de l'obligation réglementaire de 6%.

Nombre d'agents handicapés ou assimilés sur l'effectif permanent au 1^{er} janvier de l'année

		2012	2013	2014	2015
LMM	Nombre d'agents handicapés	125	138	147	153
	Taux d'emploi	8,24	8,96	9,33	9,56
Ville	Nombre d'agents handicapés	176	189	194	202
	Taux d'emploi	9,57	10,34	10,17	10,67

Evolution des dépenses auprès des établissements et services d'aide au travail (Esat)

	2012	2013	2014	2015
LMM	11 341 €	3 115 €	53 913 €	29 826 €
Ville	42 691 €	27 939 €	2 616 €	8 048 €

74 dossiers traités en 2015.

Salubrité de l'habitat



Le Mans Métropole et la Ville du Mans participent aux réunions partenariales du pôle départemental de lutte contre l'habitat Indigne (PDLHI).

L'inspecteur de salubrité de l'habitat de la Ville du Mans est intervenu, en 2015, sur le suivi de 74 dossiers, dont 11 signalés par des partenaires dans le cadre du PDLHI.

Les principales problématiques traitées ont concerné des problèmes d'humidité dans des logements (22 dossiers) et des situations d'incurie ou mauvaises odeurs (19 dossiers).

Des mises en demeure ont été effectuées dans les situations où des infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) étaient constatées, et ont fait l'objet d'un suivi pour s'assurer de la réalisation des travaux.



Participation habitants Cohésion sociale – Solidarité



Conseils des quartiers

Les conseils des quartiers, renouvelés pour le mandat municipal 2014-2020, regroupent plus de 800 membres répartis sur 7 secteurs.

Instances de concertation, d'information, de dialogue et de proximité, ils formulent des propositions et avis sur la vie des quartiers ainsi que sur les projets d'aménagement, d'équipement et d'amélioration de la vie quotidienne des Mancelles et des Manceaux, portés par la collectivité. Ils sont des relais entre les élus, les services et la population des quartiers.

En 2016, les conseils des quartiers Nord-Ouest et Nord-Est ont participé à deux balades thermiques, suivies des réunions d'information animées par l'Espace Info Energie de la Sarthe.

Les représentants des conseils des quartiers participent régulièrement à la commission mobilité. Des réunions biannuelles de l'ensemble des représentants des conseils des quartiers permettent d'établir une hiérarchisation des dossiers concernant la voirie, la circulation et l'éclairage sur Le Mans.

Participation des jeunes à la rédaction du Vitav'

En janvier 2015, la rédaction papier du Vitav' ne comptait plus qu'une quinzaine de jeunes pigistes, d'où l'idée de le remplacer en avril 2015 par une version numérique en ligne : le webzine Vitav', média collaboratif. Depuis sa création, la rédaction compte plus d'une cinquantaine de jeunes, dont une trentaine de membre actifs.

Les jeunes ont bénéficié d'ateliers d'écriture et photos organisés par le secteur jeunesse.

Le comité de rédaction, réuni une fois par mois, passe en revue les sujets d'actualité et publie en moyenne une vingtaine d'articles chaque mois. De nombreuses contributions, notamment lors de temps forts comme la couverture du Congrès

national de la Ligue des Droits de l'Homme, des festivals Teriaki et Bebop, du Forum Jeunes...

Le webzine Vitav' collabore avec divers établissements manceaux : les collèges Costa-Gavras et Anne-Franck, les lycées Joseph-Roussel et Touchard-Washington et l'hôpital du Mans.

La dernière création, en octobre 2015 : une émission de radio mensuelle sur Cartables FM 93.3 (Vitav' à la radio).

Les articles diffusés sur le webzine Vitav' sont également relayés sur les pages Facebook, Jeunessele Mans.



Visites de quartiers

Depuis 2001, notre municipalité a développé des visites de quartiers régulières qui permettent d'aller au contact des habitants à raison d'une dizaine de visites par an. Cette instance de démocratie locale a été retravaillée, pour plus de proximité sur des problématiques qui touchent la vie quotidienne des Mancelles et des Manceaux.

Conseil des sages

Le conseil des sages est une instance consultative, qui est aussi force de propositions. Il compte 63 seniors répartis dans quatre commissions : rayonnement de la ville, respect des règles, diversité culturelle, intergénérationnel. Un exemple

de réalisation : le Café des âges, temps d'échange ouvert à tout public sur des thématiques variées. En 2015, le conseil des sages a mis en place deux cafés/débats (café inter-âges) sur les thèmes de l'habitat partagé et l'environnement.

Charte de développement durable dans les centres de loisirs

La Ville du Mans est signataire de la Charte pour le développement durable dans les centres de loisirs et séjours de vacances de la Sarthe. Cette charte est notamment mise en œuvre au centre de loisirs des Étangs-Chauds. Sa mise en pratique est faite au quotidien :

- Mascotte Néo le Lérot présente sur tout le site,
- Sensibilisation des enfants aux gestes de tous les jours,
- Règles de vie et responsabilisation des enfants lors de divers ateliers,
- Projets spécifiques.

La prise de conscience du développement durable passe notamment par l'élection des Brigadiers verts. Ce sont trois enfants volontaires par tranche d'âge. Ces enfants rappellent les gestes du quotidien nécessaires pour devenir éco-citoyens.

Identifiables grâce à des badges, ils sont chargés de remplir un tableau de bilan en utilisant un code couleur (rouge : tout va mal, orange : il faut s'améliorer, vert : tout va bien). Ce bilan fait l'objet d'une présentation avant le goûter où chaque enfant peut s'exprimer librement.

Le Mans, Ville amie des aînés

Probablement d'ici à 14 ans, les plus de 60 ans représenteront le tiers de la population de notre ville. Il s'agit donc aujourd'hui d'intégrer dans nos politiques publiques cette nouvelle donne, non pas pour développer uniquement une "politique seniors", mais avant tout pour construire une société où tous les âges pourront librement s'épanouir et ainsi éviter qu'ils s'opposent. À ce titre une délibération a été votée au conseil municipal du 25 mai 2015, pour lancer la démarche "Ville amie des aînés" de l'Organisation mondiale de la santé. Afin de connaître les axes prioritaires propres à notre ville, un audit urbain doit être organisé. À sa suite, un comité de pilotage multi-partenarial, comprenant évidemment des seniors, doit être constitué en fonction des axes prioritaires dégagés. Il appartiendra à ce comité

de pilotage de définir alors un plan d'action permettant de passer de l'étude aux réalisations concrètes des actions d'amélioration et de procéder à l'évaluation permanente de la démarche.

L'audit urbain est en cours de réalisation avec le soutien de la mission Citoyenneté, égalité et démocratie Locale. Il doit se terminer début 2017, permettant ainsi de constituer le comité de pilotage qui entamera la deuxième démarche : détermination du premier plan d'action au regard des points forts et des points faibles qui auront émergés suite à l'audit.



Politique locale de l'habitat



Budget du service Habitat-Logement (réalisé 2015) :
Dépenses : 5 508 K€
Recettes : 249,5 K€

Mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)

La mise en œuvre du programme d'actions du PLH 2013-2019 s'est poursuivie avec de nombreuses démarches. Démarches permettant de concrétiser les axes prioritaires définis avec les partenaires lors des rencontres des acteurs de l'habitat, organisées en novembre 2014, sur les thématiques suivantes :

- Les copropriétés,
- La gestion de la demande locative sociale,
- L'adaptation au handicap et au vieillissement,
- L'accession à la propriété abordable.

Mixité sociale : la Conférence intercommunale du logement

L'événement marquant de l'année 2015 est l'installation de la conférence intercommunale du logement (CIL), le 19 octobre. Cette instance partenariale, coprésidée par le Président de Le Mans Métropole et Mme la Préfète de la Sarthe, est chargée d'améliorer la cohérence des stratégies menées par les différents acteurs en matière de gestion des demandes de logement, en définissant des

Outre les actions détaillées dans les paragraphes ci-dessous, on peut citer parmi les réalisations de l'année 2015 et du premier semestre 2016 : la mise en place d'une lettre du PLH adressée par courrier électronique aux acteurs locaux de l'habitat, la contribution à l'élaboration du volet habitat du contrat de ville et aux réflexions des groupes territoriaux du projet de plan local de l'urbanisme (Plu) communautaire, la réalisation d'une étude sur les copropriétés des quartiers prioritaires, ou encore l'organisation d'une enquête sur les situations d'ancrage en habitat-caravane.

Un bilan à mi-parcours du PLH est actuellement en cours de réalisation. Il sera finalisé début 2017.

orientations et un cadre commun. Le règlement intérieur, validé lors de la séance du 21 janvier 2016, prévoit la création de plusieurs comités techniques thématiques qui porteront, en 2016, sur l'analyse de l'occupation du parc social, la communication et l'information du demandeur de logement social, et la prise en charge des demandes spécifiques (le logement adapté, le vieillissement / le handicap, et les gens du voyage). La démarche d'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG) a été engagée par délibération du conseil communautaire

du 26 novembre 2015. Le projet de plan a été arrêté fin juin 2016, pour une adoption prévue d'ici décembre 2016. Les partenaires ont décidé du lancement d'une étude sur l'occupation du parc social, qui sera réalisée au 2e semestre 2016. Sur la base des conclusions de cette étude, Le Mans Métropole conduira en 2017, avec les membres de la conférence intercommunale du logement, l'élaboration d'une convention d'équilibre territorial. Elle définira notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux.

4 nouvelles opérations d'accession sociale sécurisée à la propriété validées en 2015, représentant un total de **45 logements** individuels neufs de type 4 et 5.

60 logements rénovés avec les aides de l'Opah de septembre 2012 à mai 2016. 1 535 128 € de subventions accordées par l'Anah et Le Mans Métropole pour 2 451 346 € de travaux réalisés.



Accession sociale et abordable à la propriété

Pour permettre à un large public d'accéder à la propriété sur l'agglomération et ainsi limiter l'étalement urbain (qui génère de nombreux déplacements), Le Mans Métropole apporte un soutien financier à des programmes d'accession sociale sécurisée à la propriété, portés par des bailleurs sociaux, à hauteur de 4000 € par logement, à déduire du prix de vente. En 2015 et au 1er semestre 2016, quatre nouveaux programmes ont fait l'objet de la mise en place d'une convention de soutien. Ils permettent de proposer une offre sur des secteurs diversifiés (Allonnes, Coulaines, Le Mans et La Milesse).

Par ailleurs, des réflexions ont été engagées avec les promoteurs, aménageurs et constructeurs privés

pour travailler avec ces partenaires autour du développement et de la promotion d'une offre d'accession abordable.

Le principal levier identifié est le dispositif de TVA à 5,5% applicable dans certains secteurs pour des accédants à la propriété, qui permet de maîtriser les prix de vente. Les périmètres d'application de ce dispositif ont été cartographiés et transmis aux partenaires, ainsi qu'un repérage de potentiels fonciers dans ces secteurs.

Un groupe de travail a été constitué avec des opérateurs privés volontaires pour affiner la définition de l'accession abordable dans le cadre d'un projet de label local.

Qualité du parc de logements privés : l'Opah Nationale-Gares

Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) du secteur Nationale-Gares, lancée en septembre 2012, 60 logements privés ont été rénovés en moins de 4 ans, dont 29 appartenant à des propriétaires occupants et 31 à des propriétaires bailleurs.

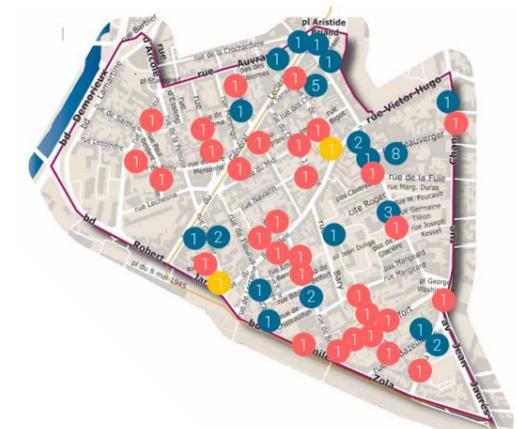
Parallèlement, 2 copropriétés dégradées ont pu être accompagnées pour des travaux en parties communes : réfection de la toiture et de la façade pour l'une, système de sécurité incendie et installation électrique pour l'autre.

Les travaux subventionnés ont principalement concerné la résorption de situations d'insalubrité ou de forte dégradation, l'adaptation pour le maintien à domicile de personnes âgées et/ou handicapées, la rénovation énergétique et l'amélioration de logements moyennement dégradés.

Pour les 2 dernières années avant son achèvement le 6 septembre 2017, l'Opah cible en priorité la rénovation et la régulation du parc locatif (via le conventionnement des logements avec l'Anah), ainsi que l'accompagnement et la rénovation des copropriétés fragiles.

Une réflexion est menée en 2016 en vue de la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, à l'issue de l'Opah. Des propositions concrètes seront formulées au vu de l'analyse des besoins du territoire et des dispositifs pouvant s'avérer adaptés aux enjeux repérés.

Par ailleurs, un système d'alerte téléphonique a été mis en place pour renforcer les conditions d'alerte de la population des quartiers inondables.





Rénovation urbaine

La politique de la ville concourt au "mieux vivre ensemble" des habitants, avec plus particulièrement l'objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville.

Cinq quartiers prioritaires (QPV) sont présents sur le territoire de Le Mans Métropole, selon la réforme de la géographie prioritaire de décembre 2014, qui en a redéfini les contours :

- Chaoué/Perrières - Allonnes - 5 530 habitants,
- Les Sablons/Bords de l'Huisne - Le Mans - 9 130 habitants,
- Ronceray/Glonnières et Vauguyon - Le Mans - 6 310 habitants,
- l'Epine - Le Mans - 1 000 habitants,
- Bellevue/Carnac - Coullaines et Le Mans - 4 060 habitants.

Ces quartiers bénéficient à ce titre, en 2015, de plusieurs dispositifs, dont :

- Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS),
- Le programme de réussite éducative (PRE),
- Les programmes de rénovation urbaine (PRU).

L'année 2015 a été une année de transition, entre une compétence portée par les communes et le transfert opéré vers Le Mans Métropole. Ce transfert s'est consolidé par la création d'un service unique : le service Politique de la ville, intégrant les agents des trois villes concernées : Allonnes, Coullaines et Le Mans.

Cette année fut également la dernière d'un dispositif phare qui avait vu le jour en 2007, sans cesse reconduit : le contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Il laisse place, dans une dimension plus élargie, comprenant l'ensemble des thématiques liées à la Politique de la ville, à un nouveau cadre : le contrat de ville. Celui-ci, signé le 29 juin 2015, couvre la période 2015-2020. Il fait l'objet d'une première programmation 2016 avec 162 dossiers, dont une majorité sur les thématiques citoyenneté et éducation.

Les programmes de réussite éducative se sont poursuivis en 2015 avec 405 parcours individualisés.

En 2017

L'objectif est d'élaborer la programmation Contrat de ville, les dispositifs de réussite éducative et les conventions de renouvellement urbain.

Les travaux d'aménagement urbain sur les quartiers prioritaires en 2015 sont les suivants :

- Sur le Ronceray : réaménagement de l'entrée du quartier,
- Sur l'Epine : réorganisation des abords du collège et rénovation des espaces extérieurs.

Aménagements en projet :

- Sur les Sablons : rues des Vosges, Corbières, Cantal, Képler-Laplace-Leverrier-Copernic, abords du collège Costa-Gavras,
- Sur les Ronceray-Glonnières-Vauguyon : boulevard des Glonnières,
- Sur Chaoué-Perrières : sécurisation du boulevard Pasteur et de l'avenue François Cevert.

Incidivité Cohésion sociale – Solidarité

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD,) en place depuis 2012, regroupe sous forme de fiches "actions" les projets liés à la tranquillité publique. Les actions partenariales sont privilégiées, illustrant la volonté de la Ville du Mans de favoriser la "coproduction" de la tranquillité publique à travers la prévention de la délinquance.

En 2015-2016, les fiches actions pour la période 2016/2020 ont été rédigées en ouvrant le débat à l'ensemble des partenaires (tels que les organisations syndicales, le personnel municipal...). 15 rappels à l'ordre ont été effectués sur 2015, tandis que quatre groupes de condamnés à des stages citoyenneté ont été reçus par le service (1 par trimestre).

Sur la période 2016-2017 les projets sont les suivants :

- Mise en place de l'équipe d'animateurs de prévention,
- Poursuite du projet "éducation aux médias" sur les secteurs de Bellevue et de l'Epine,
- Organisation de l'accueil de mineurs et de majeurs devant effectuer des travaux d'intérêt général (TIG),
- Accueil de jeunes décrocheurs (16-18 ans) en service civique.



Charte de la vie nocturne

Depuis 2010, la Charte pour la qualité de la vie nocturne vise principalement au respect de la tranquillité des riverains, de jour comme de nuit. La charte est le fruit d'un travail en commun entre les établissements, les services de la Ville et les services de l'État. Par ses missions d'information et de respect de la réglementation, elle permet un suivi des débits de boissons recevant du public (cafés, bars, restaurants, salons de thé, épiceries, discothèques...).

Des rencontres régulières avec les gérants permettent de les informer des démarches nécessaires. Une veille est effectuée

au travers de contrôles municipaux avec des rappels à l'ordre et des sanctions si nécessaire.

Dans l'année à venir, l'objectif est de travailler étroitement avec la Police municipale notamment au niveau de la réglementation et de mettre en place un guichet unique pour les établissements recevant du public (ERP). L'arrivée au sein de service de la gestion des licences va permettre une vue d'ensemble plus générale des débits de boissons.



Nature en ville



Le service Espaces verts est devenu le service Nature en ville. Ce changement de nom accompagne une évolution des pratiques et marque une intégration progressive du développement durable. La "gestion différenciée" des espaces se concrétise par la diminution des fréquences de tonte sur certains espaces, l'abandon des produits phytosanitaires, le choix de variétés de végétaux plus résistantes aux maladies, la lutte biologique (utilisation d'insectes auxiliaires, comme les coccinelles), le choix d'amendements organiques plutôt que chimiques, le développement de la flore sauvage...

Après un test d'éco-pâturage en mai 2013 sur le site du futur verger conservatoire de la Cité

Plantagenêt, la Ville du Mans a décidé de poursuivre l'expérience. Les animaux sont sortis pâturer au Gué-de-Maulny dès le printemps 2015.

Le désherbage manuel ciblé remplace le recours aux désherbants chimiques. Du matériel spécifique tel que des désherbeurs thermiques et mécaniques a été acheté.

Les choix de fleurissement s'orientent vers un fleurissement durable et économe grâce au développement de la naturalisation des bulbes. Des plantes vivaces sont intégrées dans les massifs pour assurer un fleurissement moins gourmand en eau et en intrants

Arche de la nature



Depuis 1997, l'Arche de la nature s'inscrit dans une démarche de protection de la biodiversité. La maison de la Prairie accueille de nombreuses races locales à faible effectif et contribue ainsi à des programmes nationaux de conservation. C'est notamment le cas avec la chèvre des Fossés et la poule Le Mans. Les aménagements sur l'Huisne, l'entretien de la prairie humide ou de l'espace forestier permettent de créer des habitats favorables au développement de la biodiversité.

Son accès est facilité par une desserte tramway (terminus espal-arche de la nature) couplée à un service de location de vélo situés à la maison de l'eau. Cinq parkings voitures desservent le site, mais sur l'Arche la circulation automobile est interdite. Trois pôles de découverte sont proposés : le pôle Bocage (sa ferme, son jardin potager et ses vergers conservatoires), le pôle Eau (sa maison de l'eau et l'Huisne) et le pôle Forêt (sa maison de la forêt et ses 300 hectares boisés).

À travers ces trois pôles, il s'agit de faire découvrir au public la richesse d'une biodiversité préservée : l'écosystème forestier local, sa faune et sa flore, les poissons de nos rivières, les légumes oubliés, la diversité des espèces de pommes, les oiseaux habitants la prairie humide, une sélection de 32 arbres remarquables, une trentaine de race d'animaux...

500 000 visiteurs annuels et 15 000 scolaires reçus en animation



Boulevard Nature



Dédié aux circulations douces, le Boulevard Nature dessine une boucle de 72 km, dont 41 aménagés à ce jour, reliant les pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes de Le Mans Métropole.

L'aménagement est aujourd'hui entièrement réalisé sur les communes d'Allonnes, de Sargé-lès-le-Mans et de Coulaines et l'est en grande partie sur la commune de La Chapelle Saint-Aubin. Sur les autres communes dont Le Mans, des tronçons importants sont aujourd'hui réalisés mais restent à relier entre eux. Ainsi en 2015, les travaux se sont déroulés sur plusieurs secteurs

du Mans et sur La Chapelle Saint-Aubin.

Une signalétique directionnelle est installée progressivement sur les tronçons aménagés. En 2015, l'ensemble des tronçons réalisés aura été équipé (La Chapelle Saint-Aubin, Coulaines, Sargé-lès-le-Mans, Le Mans), permettant ainsi aux usagers de se repérer. La pose d'une signalétique informative est ensuite prévue, actuellement en cours de conception, qui apportera des informations sur le territoire métropolitain traversé.

Le tracé des tronçons restant à réaliser est en cours de

finalisation, en lien avec les communes concernées. La prise en compte de l'élargissement du périmètre de Le Mans Métropole est l'occasion de réfléchir à la mise en cohérence du tracé avec les cheminements existants et à la mise en place de liaisons avec les centres bourgs de ces communes.

Les travaux se poursuivront ensuite au fur et à mesure des maîtrises foncières et en s'appuyant sur les projets d'aménagement urbain dans lesquels le Boulevard Nature s'inscrit.



Aménagement urbain



Lors des aménagements urbains, la biodiversité est prise en considération. À noter en 2015 et 2016 plusieurs réalisations :

- Mise en œuvre des mesures prévues dans le protocole pour la conservation d'une espèce protégée dans la Zac du Fouillet (depuis 2014),
- Repérage des zones humides et inventaire faune-flore dans les secteurs à l'étude (Zac du Grand-Plessis et Zac de la Bussonnière),
- Élaboration d'études d'impact y compris étude ENR (Zac Bussonnière),
- Maintien d'une zone de régénération boisée (parc de la Cartoucherie),
- Mise en place d'ateliers environnementaux dans le cadre des études de l'écoquartier (Zac du Grand-Plessis),
- Réalisation de deux champs de panneaux photovoltaïques dans la Zac du Monné
- Reprise des études sur le secteur Belle-Chasse en réduisant la taille des parcelles.

En 2017,

- Mise en œuvre de gestion différenciée des espaces verts et des bassins de rétention (Hunaudières, Cormier, Grand-Plessis...),
- Poursuite des mesures sur la Zac du Fouillet,
- Recours à des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (Zac du Grand-Plessis, Zac des Hunaudières...),
- Poursuite de la Zac du Grand-Plessis sous forme d'écoquartier.



Musée Vert

Le Musée Vert a organisé une exposition temporaire en 2015-2016 intitulée "Cénomaniens, le voyage géologique". Elle met en valeur le fonds paléontologique du musée qui renferme la majeure partie des collections scientifiques et historiques du Cénomaniens conservées en France. Elle apporte également une contribution à la compréhension de l'histoire climatique de notre planète. La géologie ne correspond pas seulement à l'acquisition de connaissances fondamentales mais également à la compréhension d'enjeux actuels majeurs. Ce type de connaissances est indispensable pour appréhender et anticiper les changements climatiques futurs. Des conférences sur ce thème accompagnent l'exposition.

Arche de la nature

Depuis 1997, l'Arche de la nature propose ses nombreux rendez-vous nature. Cet espace naturel, créé et géré par Le Mans Métropole, concilie esprit de découverte de la nature et détente, notamment lors de grandes fêtes populaires thématiques, de stages, de sorties nature ou l'accueil de manifestations sportives. L'Arche de la nature est aussi un site privilégié d'éducation à l'environnement.

Fêtes thématiques

Chaque année, neuf fêtes thématiques sont organisées sur le site, en partenariat avec des structures locales (fédération des boulangers, fédération des charcutiers-traiteurs, syndicat du cheval Percheron, union syndicale apicole sarthoise...).

Les différentes thématiques abordées permettent de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, le terroir gastronomique et plus généralement le territoire.

L'accès à ces manifestations est gratuit pour le public.

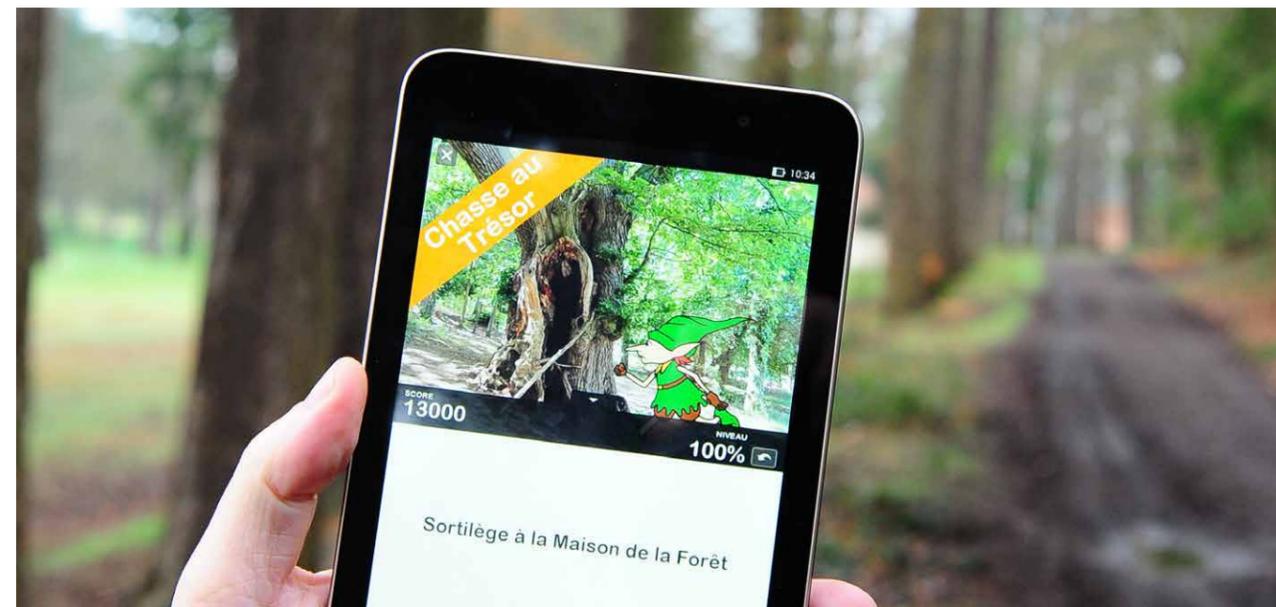
Les neuf fêtes organisées en 2015 :

- **Dimanche 15 mars** : Fête du cochon et de la basse-cour (maison de la Prairie),
- **Dimanche 5 avril** : Chasse à l'œuf de Pâques (plaines de jeux),
- **Dimanche 10 mai** : Fête du pain et des céréales (maison de la Prairie),
- **Dimanche 21 juin** : Fête des petites bêtes (maison de l'eau et des énergies),
- **Vendredi 7 août** : Nuit des étoiles (plaines du Verger),
- **Dimanche 16 août** : Fête du miel et des confitures (maison de la Prairie),
- **Dimanche 20 septembre** : La ferme en folie (maison de la Prairie),
- **Dimanche 18 octobre** : Fête de la forêt et de la randonnée (plaines de jeux),
- **Dimanche 8 novembre** : Fête de la pomme et de la châtaigne (maison de la Prairie).

Stages et sorties

Les stages et sorties organisés par l'Arche de la nature permettent d'approfondir des thématiques variées, en petit groupe, permettant un échange privilégié avec l'animateur. Les animations sont assurées par des partenaires (Ligue de protection des oiseaux, société mycologique de la Sarthe, club d'astronomie de l'Université du Maine,...), par des prestataires (maître-confiturier, conteur...), ou par les animateurs de l'Arche de la nature (sorties batraciens, serpents, jardin, forêt...).

Le nombre de participants aux stages et sorties est généralement limité à 10 -15 personnes. Environ 400 personnes y participent chaque année.



Accueil de manifestations

L'Arche de la nature accueille régulièrement diverses manifestations, comme le cross Ouest-France, le cross des collèves ou le marché de producteur du GAB 72. C'est par ailleurs un site privilégié pour l'organisation de nombreuses sorties scolaires (courses d'orientations, cross ...). Les manifestations recevant un accord pour la mise à disposition doivent respecter la philosophie du site : il s'agit d'un espace naturel, dont la vocation est le loisir et la détente.

Éducation à l'environnement

L'Arche de la nature est un site privilégié d'éducation à l'environnement. Les animations sont proposées autour de quatre thématiques : ferme, jardin, forêt et eau.

Le public est très majoritairement un public d'écoles maternelles (48%) et élémentaires (43%). À la ferme et au jardin, la catégorie "autres groupes" correspond plutôt aux groupes de structures spécialisées. À la Maison de l'eau et à la Maison de la forêt, il s'agit davantage de groupes d'adultes en sortie organisée (CCAS, office de tourisme...).

Cette offre d'animation est complétée depuis 2015 par les parcours numériques Guidigo. Muni d'un smartphone ou d'une tablette, et en ayant préalablement téléchargé l'application gratuite, le visiteur pourra découvrir le site en bénéficiant de nouveaux supports (images, commentaires, vidéos). Il s'agit alors d'un outil de type "audio-guide" performant, permettant d'aller beaucoup plus loin dans la découverte, en alliant image et son.

Pour proposer une découverte ludique du domaine, ces parcours ont été créés avec des formats de type "chasse aux trésors" : au cours de sa progression, le visiteur

cumulera des points et récupèrera des objets nécessaires pour découvrir le trésor final.

L'Arche de la Nature a créé cinq parcours, adaptés à partir de 8 ans :

- **À la Maison de la forêt** : Sortilège à la Maison de la forêt,
- **À la Maison de l'eau** : Enquête à la Maison de l'eau,
- **Entre la Maison de l'eau et la Maison de la forêt, un parcours de 4 km** : En quête de noisettes,
- **À la Maison de la Prairie** : Énigme à la Maison de la Prairie,
- **À la Maison de la Prairie** : Amuse-toi à la ferme ! (à partir de 5 ans).

Les parcours ont été testés par des familles en octobre 2015, et sont sortis auprès du grand public à partir du printemps 2016.

Nombre de visiteurs	2012	2013	2014	2015
Fêtes thématiques	65 000	77 200	73 000	82 000
Stages et sorties	240	350	420	470
Manifestations	19 300	18 300	18 500	17 800
Éducation à l'environnement - scolaires	11 300	14 035	15 573	14 953



Contrat nature



Le plupart des actions énumérées ci-contre sont en pleine réalisation. On peut citer notamment la structuration du maillage écologique du centre-ville du Mans, avec en particulier le Jardin des Plantes et le verger conservatoire, l'éco-pâturage ou encore le Boulevard Nature.

En 2013, Le Mans Métropole a postulé auprès du Conseil régional des Pays de la Loire pour répondre à un appel à projets "Contrat Nature". Il concernait la restauration des continuités écologiques à l'échelle des territoires, en identifiant un programme de 16 actions portées par Le Mans Métropole et la Ville du Mans, ainsi que la Ville de Coulaines et le syndicat mixte du Pays du Mans. Cette démarche de développement durable a permis d'aboutir à la signature exceptionnelle d'un "Contrat Nature 2014/2016" entre la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole, doté de **424 275 €** d'aides régionales. L'objectif du programme proposé est de préserver la nature en ville et sa biodiversité ainsi que de mettre en œuvre des projets de préservation et de valorisation de la "trame verte et bleue".

Le programme d'actions se décline ainsi autour de cinq objectifs :

- "Garantir la protection des espaces et des continuités écologiques dans la planification urbaine", avec la conduite d'études environnementales dans le cadre des plans locaux d'urbanisme,

- "Préserver et prendre en compte la biodiversité en tissu urbain et périurbain", avec la réhabilitation de frayères, la création de jardins familiaux écologiques et l'expérimentation de l'éco-pâturage,
- "Améliorer la connexion et la qualité des corridors écologiques périphériques à la ville", avec en particulier l'aménagement du Boulevard Nature et la création d'un sentier d'interprétation des milieux forestiers à l'Arche de la nature,
- "Restructurer le maillage écologique du centre ville du Mans", avec la restructuration du Jardin des Plantes, du parc de Tessé et du square des Jacobins et avec la création d'un verger conservatoire dans la Cité Plantagenêt,
- "Améliorer la connaissance de la biodiversité afin d'encourager les bonnes pratiques d'utilisation des espaces naturels" avec la création de deux guides, l'un sur les espaces naturels de Le Mans Métropole et l'autre sur la biodiversité à l'échelle du Pays du Mans pour sensibiliser à la gestion écologique des espaces nature

Protection de la biodiversité dans les parcs et jardins



Le plan biodiversité est conduit sur 3 ans, en partenariat avec les associations naturalistes de la Sarthe, pour connaître, sauvegarder et développer la biodiversité des espaces naturels urbains. Ce plan soutenu par la Région Pays de la Loire prévoit sur les parcs et jardins de la Ville du Mans :

- La réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques,
- La création d'indicateurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité,

- La création d'un plan de communication et de participation des habitants,
- La réalisation d'études complémentaires liées à la biodiversité (mise en évidence des entités paysagères et environnementales de la Ville du Mans, définition d'une palette végétale naturelle et horticole, stratégie de gestion des friches urbaines, définition d'un cahier des charges pour les aménagements, restauration de zones humides...).

Les études ont débuté par les relevés de la richesse floristique. Ensuite, les inventaires sur les mammifères, les oiseaux, les insectes et les amphibiens se sont déroulés en 2013 et 2014. Après une phase de diagnostic, des préconisations d'entretien respectant la biodiversité ont été établies. Les travaux se poursuivent avec l'écriture de la charte pour les aménagements, avec notamment des préconisations sur les végétaux à employer, des prescriptions techniques pour le respect de l'environnement existant.



Plans de gestion de la biodiversité sur le domaine de l'Arche de la Nature



Ferme

La Maison de la Prairie accueille de nombreuses races rustiques à faible effectif. Les visiteurs y découvrent des animaux aux noms de race parfois étrange : le porc Blanc de l'Ouest, le mouton Belle-Île, la chèvre des fossés, la vache Saosnoise, l'âne normand, le cheval percheron, la poule Le Mans, le lapin Rex, etc.

La Maison de la Prairie s'est inscrite dès 1998 dans cette démarche de conservation. Parmi les races présentées sur le site, plusieurs font partie d'un programme de conservation au niveau national. C'est le cas par exemple de la chèvre des fossés avec l'association de sauvegarde et de promotion de la chèvre des Fossés, ou de la poule Le Mans avec l'association pour la promotion et la valorisation de la poule Le Mans.

Jardin

Situé au cœur de la Maison de la Prairie et s'étendant sur 2 100 m², le jardin de l'Arche de la nature est sorti de terre en 1998. Depuis, il est devenu une vitrine vivante de la biodiversité et des modes de cultures écologiques.

Sur une petite ardoise, le visiteur peut découvrir les noms communs et latins de nombreuses plantes. La biodiversité reste le fil conducteur d'une promenade, entre les légumes oubliés (crosne, topinambours, panais, scorsonères et bien d'autres encore) et les collections de pommes de terre, tomates, courges, choux, etc.

Les principes des cultures valorisant les techniques biologiques sont mis en valeur. Ainsi, la culture sur des buttes, les jardins en carrés, les châssis, l'accueil des prédateurs naturels et le compostage, sont autant de pratiques que peut appliquer le particulier.

Vergers

En 1997, à proximité de la Maison de la Prairie, Le Mans Métropole a fait appel aux services des Croqueurs de pommes de Maine-Perche, pour greffer deux vergers avec des fruits représentatifs de notre terroir.

Forêt

La forêt de l'Arche de la nature s'étend sur près de 300 hectares. Avec un massif constitué à 60% de pins sylvestres et maritimes et à 40% de feuillus, elle reste représentative du paysage forestier de notre région.

L'espace boisé est soumis au régime forestier. Sa gestion est donc confiée à l'ONF (Office national des forêts). Tout au long de l'année 2016, des techniciens de l'ONF ont parcouru l'Arche de la nature pour réaliser un état du massif forestier. Il servira de base à l'élaboration du plan de gestion pour la période 2017-2036.



Haies

Dans l'objectif de maintenir et de valoriser un paysage bocager, l'Arche de la nature a établi en 2008 un plan de gestion de l'ensemble des haies de la Maison de la Prairie, soit un linéaire d'environ 6 km. Ce plan permet de présenter différents types de haies, de garantir la bonne croissance des plants et d'obtenir une haie robuste et bien développée, lieu refuge de nombreuses espèces animales.

Ripisylve (végétation de bords de rivière)

Dans le même objectif, l'Arche de la nature a élaboré en 2009 un plan de gestion de la végétation des bords de rivière (ripisylve). Ce protocole pluriannuel permet d'assurer la pérennité de la végétation des berges, sur un linéaire d'environ 3 km, avec :

- Une destruction des variétés indésirables (peupliers, renouée du Japon...)
- Une limitation de la taille des arbres pour prévenir la déstabilisation des berges.

Animaux

Les populations d'animaux sauvages sont suivies sur le site à travers différents indicateurs (Indice kilométrique d'abondance, Indice de pressions faunistique, comptage au chant,...).

Les habitats écologiques des gros animaux, des oiseaux, reptiles, insectes... sont restaurés et préservés pour en faciliter la reproduction. Des espèces sont aussi réintroduites, comme le faisan vénéré en 2012.

L'Arche de la nature s'associe également à des programmes nationaux de suivi, comme le réseau "bécasse". Sur les reptiles, une étude lancée en 2006 en partenariat avec le CNRS de Chizé, a permis de recenser neuf espèces sur le site (cinq lézards et quatre serpents). Cette étude est visible sur le terrain par la présence de plaques disposées dans les zones de broussailles (une centaine de plaques). Une zone de reproduction pour les couleuvres a également été aménagée dans le même secteur.



Zone humide

À proximité de la Maison de la prairie se trouve une zone humide, pour laquelle un protocole de gestion a été établi en 1999, en collaboration avec le groupe sarthois ornithologique, en vue de maintenir cet espace en zone humide, avec quatre types de biotope :

- Zone de prairie avec intervention annuelle,
- Zone avec intervention ponctuelle,
- Zone témoin,
- Zone de pâturage estival.

À ces quatre zones, on peut rajouter un 5^e espace, entretenu dans un objectif pédagogique, puisqu'il est entretenu de manière à proposer aux animaux sauvages une zone d'abreuvement et de pâturage, visible d'un observatoire avec une plate-forme à 6 mètres de haut.



Ressource en eau potable et protection des milieux aquatiques



Le service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole s'attache à répondre à plusieurs enjeux liés au cycle de l'eau.

Il s'agit en effet :

- De garantir l'alimentation en eau des habitants en quantité et en qualité suffisantes,
- De préserver et consolider les ressources en eau actuellement exploitées (procédés de traitement adaptés aux évolutions réglementaires et à la qualité de la ressource sur le site de production),
- De garantir un prix de l'eau juste et accessible pour tous,
- De protéger les milieux aquatiques.

Alimentation en eau potable

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis-à-vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles. Pour Le

Mans, les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique en 2007. Les mesures prévues par l'arrêté préfectoral sont réalisées (station d'alerte) ou en attente de mise en œuvre (déplacement des prises d'eau et réserve d'eau brute). Ainsi en 2015, trois réservoirs sur le site de Gazonfier ont été réhabilités pour sécuriser le stockage et la distribution de l'eau potable.

L'eau distribuée sur l'agglomération mancelle provient de la rivière de l'Huisne. La filière de traitement est la suivante : coagulation – décantation – filtration sur sable – ozonation – filtration sur charbon actif – désinfection au chlore. Une étude est en cours afin de déterminer les optimisations à apporter.

La détection et la réparation des fuites du réseau de distribution d'eau potable permettent de limiter les prélèvements dans le milieu naturel et de renouveler le patrimoine.

	2011	2012	2013	2014	2015
Fuites réparées	490	352	376	353	322
Branchements refaits	1 780	1 323	1 764	1 451	654
Canalisations renouvelées (en mètres linéaires)	4 054	5 925	6 270	5 091	1 667

Maîtrise des rejets au milieu naturel

La cellule anti-pollution est un dispositif original de veille et de lutte contre le déversement de produits polluants dans le réseau d'assainissement, les rivières ou les voiries. Cette cellule intervient aussi bien de manière curative en posant des barrages ou des produits

absorbants, que de manière préventive en réalisant un suivi des rejets liquides industriels. Elle a acquis un vrai rôle de conseil auprès des entreprises en intervenant en amont sur la mise place de nouveaux processus technologiques.

Les eaux usées sont traitées par six stations d'épuration, qui permettent d'éliminer plus de 90% des polluants avant leur rejet au milieu naturel.



Limitation de la production de papier

Publications de la communication externe



Actions réalisées

- Réduction de production de papier par la refonte, la fusion, la suppression de support d'information et la réduction de la pagination ou du volume : magazines, guides, calendriers, flyers, affiches...
- Intégration des informations sur le site Internet lemans.fr et les réseaux sociaux (relais immédiats de l'actualité) et utilisation de ces supports numériques comme vecteurs de communication (bannières publicitaires).

Projets à initier en 2017

- Suppression d'un numéro du journal Le Mans notre ville - Le Mans Métropole : fréquence de diffusion passant ainsi à tous les 1 mois et demi, soit 8 numéros au lieu de 9 dans l'année.
- Suppression du Guide pratique des services mis sous film habituellement (à 123 000 exemplaires) avec le journal municipal et communautaire en fin d'année.

Publications du tourisme et de la découverte du patrimoine



Actions réalisées

- Réduction de 4 pages du programme Entre Cours et Jardins
- Réduction de 4 pages du programme Les Journées Mans'art
- Adaptation du format du programme de l'Espace culturel des Jacobins et des journées Mans'art

Projets à initier en 2017

- Avant-programme de l'Espace culturel des Jacobins et des journées Mans'Art remplacé par des flyers - après test en 2016
- Guides patrimonial et touristique sans date annuelle - après test en 2016

Publications des programmations des salles de spectacles



Projets à initier en 2017 :

programme sur papier unique pour quatre structures musicales culturelles (MLC Saulnières ; salle Oasis ; salle Alambik ; salle Jean-Carmet et péniche excelsior).

Imprimés à destination des usagers du Centre Communal d'Action Sociale



Nombre d'imprimés utilisés par les services du CCAS revu en 2015 pour s'en tenir au strict nécessaire. Simplification de ces derniers afin de les confier à l'imprimerie communautaire.

Diffusion de l'information auprès des jeunes via les réseaux sociaux



Les réseaux sociaux Facebook et Twitter sont les outils de promotion des activités et projets Jeunesse, Culture et Sports, permettant la diffusion de supports visuels et informatifs, par un partage, simple, efficace et ciblé.

Ces articles sont relayés par l'ensemble des membres du groupe "Médias sociaux" de la Ville : Le Mans une marque, Médiathèques, MPT Jean Moulin, Arche de la Nature...

Facebook du secteur jeunesse :
50 475 visualisations de publications

Mention « j'aime » :
Jeunesse Le Mans (3 336),
Vitav (819), Coup de pouce (101),
La Couveuse (67), Le Spot (5 787)

Twitter du secteur jeunesse :
408 abonnés



Recyclage, réemploi et vente de matériels réformés

Le recyclage, le réemploi ou la vente de matériels réformés, permettent de prolonger la durée de "vie" des objets. Ils participent ainsi à une réduction de la consommation en matière première.

La mise en vente des matériels et bureaux réformés



Depuis la mise en place d'une plateforme de vente par internet, la Ville et Le Mans Métropole organisent régulièrement des ventes de matériel et mobilier réformés.

En 2016, la vente Webenchères qui s'est terminée le 1^{er} septembre a réalisé la plus forte recette jamais enregistrée depuis le début de ce type de ventes, en 2009, avec 44 000 € ! 66 des 67 lots ou articles mis en vente ont été vendus. Tous les lots de fournitures de voirie (38 lots de dalles de granit, pavés béton, dalles béton, bordures granit) ont trouvé preneur et ont recueilli jusqu'à 23 enchères pour un lot. Les 15 lots d'unités centrales ont également été vendus.

Les articles les plus disputés ont été :

- Une remorque porte-engins (34 enchères)
- Un Citroën Berlingo (31 enchères)
- Un Renault Kangoo (29 enchères)

Les enchères sont parfois montées très haut par rapport au prix de départ :

- La remorque porte-engins mise à prix à 80 € a été vendue 540 € (x 6,75)
- Le Kangoo mis à prix à 400 € a été vendu 2 220 € (x 5,55)
- Un camion multi-bennes mis à prix à 7 000 € est parti à 20 475 € (x 2,93)

Année 2015	Ville du Mans	Le Mans Métropole
Nombre de sessions	4	9
Articles proposés	231	276
Articles vendus	71	144
Recette encaissée	39 979	47 704
Nombre d'enchères	558	851
Nombre d'acheteurs	57	77
Provenance Sarthe	25	36
Autre provenance	32	41

La récupération et l'utilisation de papier recyclé



Depuis plusieurs années un partenariat avec l'association Echo tri a permis d'organiser une collecte du papier usager dans l'ensemble des services. Par ailleurs il convient de rappeler que la loi de transition énergétique du 17/08/2015 oblige les collectivités territoriales à acheter 25% de papier recyclé en 2017 et 40% en 2020.

Actions réalisées

Pour l'approvisionnement en papier blanc au format A4, depuis environ 5 ans, le CCAS achète uniquement du papier 100 % recyclé pour l'ensemble de ses services.

Projets à initier en 2017 par le CCAS

En 2015, près de 2.5 tonnes de papiers ont été collectées et recyclées par Echo tri,

Achat en 2016 de 1780 ramettes de papier recyclé A4 en 75g et de 56 autres ramettes (papier recyclé A3 80g, ramettes en couleur A3 80g)

En 2017

- Distribution de papier recyclé dans les services et sensibilisation des services à utiliser du papier recyclé pour photocopieurs et imprimantes

- Impression sur machines offset. Voir à remplacer le papier offset par du papier recyclé actuellement utilisé pour les impressions des factures de l'eau, les imprimés relatifs à la qualité de l'eau et les prélèvements, le Flash infos, les bulletins de paye.



Récupération de fournitures et petit matériel de bureau



À l'exemple du CCAS, la récupération de fournitures et de petit matériel de bureau qui peuvent être redéployés (comme les boîtes de rangement, les classeurs,...) s'organise.

Le recyclage des meubles

Pour le mobilier arrivé en fin de vie, un dispositif a été mis en place au niveau national depuis mai 2013 pour récupérer les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) par l'intermédiaire de Valdélia et depuis mai 2016, au niveau de la Sarthe, par l'intermédiaire de la société Envie 2 E Le Mans.

Il s'agit d'un point d'apport volontaire (PAV) qui permet aux professionnels de se débarrasser gratuitement de leurs meubles usagés. Les déchets seront ainsi triés par flux de matériaux et envoyés vers des centres de préparation et de recyclage des matériaux.

Nos deux collectivités bénéficient de ce nouveau dispositif.

L'usage de gobelets recyclables

L'usage de gobelets recyclables se répand dans les services. La vente de tels gobelets avec consigne est active sur le site de la MLC Les Saulnières, tandis que des gobelets réutilisables sont achetés pour les animations organisées au sein des médiathèques.

Le recyclage des lampes

Depuis plusieurs années, une convention avec Recylum permet le recyclage des 6 000 lampes changées par les équipes de la régie (depuis plusieurs années).

Le réemploi des matériaux de voirie

Les produits de rabotage de chaussée lors des travaux effectués en régie sont utilisés directement pour des remblais ou destinés à la fabrication d'enrobés.

La réutilisation des matériaux du stade Beaulieu sur d'autres équipements

Le secteur atelier du service Enfance, Jeunesse et Sports récupère régulièrement le matériel non-utilisé afin de lui donner une "nouvelle vie". À titre d'exemple, les grilles du stade Beaulieu ont été réutilisées afin de créer cinq locaux de stockage dans les gymnases Épau et Maroc, un autre au boulodrome Drouot, ainsi qu'un local sécurisé de bouteilles de gaz.



Optimisation et mutualisation du matériel

L'optimisation et la mutualisation du matériel et des équipements mis à disposition des services permettent de réduire sensiblement le volume des achats auxquels la collectivité a à faire face. Les principales actions engagées s'attachent au parc des véhicules de service, ainsi qu'aux matériels bureautiques.

Mise en place d'un pool de véhicules à La Chauvinière

Depuis le 1^{er} septembre, un pool de 37 véhicules de différents types est à la disposition des services sur le site de La Chauvinière, pour des déplacements sur le territoire de Le Mans Métropole.

Ce pool se compose de :

- 14 petites voitures (Panda, Twingo, 206)
- 11 véhicules plus spacieux, pour grandes liaisons (Scénic, Clio break, 2008, Modus, Zafira)
- 12 utilitaires (Kangoo, Dokker, Lodgy, Doblo, minibus)
- La réservation se fait en ligne via TILT, par l'outil "Réservation de véhicules" accessible dans "Mon espace perso" (colonne de droite en page d'accueil).

Réduction du parc automobile au CCAS

Au 1^{er} janvier 2014, le parc automobile du CCAS était de 55 véhicules. Suite à une restructuration, il sera de 43 au 31 décembre 2016.

En 2015 et suite à une étude sur l'utilisation des véhicules du pool du siège : l'effectif du pool a été réduit de 5 véhicules de service de prêt (en dehors des 3 véhicules de services affectés à des agents ou à l'urgence).

Choix de véhicules moins polluants pour le renouvellement du parc

Pour les véhicules sans technicité, dits de liaison, le choix a été fait d'abaisser la gamme pour privilégier des véhicules de petit gabarit économes adaptés à une circulation urbaine.

Optimisation des matériels bureautiques au CCAS

La totalité du parc de copieurs du CCAS a été renouvelé en 2014 et 2015, avec l'achat de photocopieurs multifonctions ayant permis la diminution du parc de télécopieurs (qui est passé de 16 à 3), et favorisant la dématérialisation des documents. Tous les matériels réformés ont été remis à une entreprise de valorisation des déchets ou redéployés vers d'autres services.



Analyse des impressions au Département des systèmes d'information

En 2016 s'est poursuivie la démarche, engagée depuis plusieurs années, d'optimisation des moyens d'impression, avec une politique de centralisation sur des équipements performants et partagés. Les équipements d'impression enlevés à cette occasion font l'objet d'un dépôt pour recyclage à Envie 72. La très grande majorité des postes informatiques, retirés du service après l'âge de 6 ans révolus



dans le cadre du plan de renouvellement et de maintenance, sont re-préparés et réinstallés, puis mis à disposition de particuliers à un prix symbolique pour une seconde vie. L'année 2017 sera consacrée à l'étude, l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution d'analyse des impressions dans les services afin d'orienter les impressions vers les équipements les plus adéquats.



Optimisation et mutualisation des locaux



L'optimisation et la mutualisation des locaux liés à l'activité des services permettent également de réduire la consommation d'espaces et les coûts de fonctionnement, à l'exemple des actions engagées dans le secteur de la Petite enfance ou dans celui du Sport.

Optimisation de l'occupation des locaux et mutualisation

Le regroupement de la crèche familiale des Maillets avec le multi-accueil de Sainte Croix est en projet. L'objectif est d'adapter et diversifier les modes d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles et ainsi faciliter le retour à l'emploi, contribuer au développement économique et social sur le territoire d'une part et faciliter la gestion des plannings pour permettre de limiter les déplacements au quotidien des pools de volantes.

Mise à disposition d'installations sportives visant à rendre les clubs éco-responsables

Dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville, la sensibilisation de plus de 120 clubs sportifs à l'éco-responsabilité se poursuit. Les conventions passées en 2017 iront en ce sens.



Dématérialisation des services et des procédures



Sans aller jusqu'au "zéro papier" qui reste un objectif vers lequel il faut tendre, la dématérialisation des procédures administratives ou des services rendus à la population, est un levier important pour agir en faveur du développement durable (impact sur les déplacements, sur la consommation de papier, gain de temps, gains financiers...).

Les projets engagés par les services en 2016 et ceux qui devront être initiés en 2017 sont abordés dans la partie "Accessibilité des services publics et administration de proximité" (page 21).

La gestion des déchets dans les services



Le programme de prévention des déchets signé avec l'Ademe vise notamment à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits au sein des services de la collectivité.

Quelques initiatives vont dans ce sens.

Récupération des piles lors des manifestations organisées par Le Mans Evènements

30 kg de piles et d'accumulateurs récupérés et traités en 2015

10 kg d'objets plastiques récupérés en 2015

Réduction des déchets de mobilier

Afin de limiter la production de

déchets et d'anticiper la fin de vie du mobilier, la Ville du Mans et Le Mans Métropole privilégient l'utilisation de mobilier facilement démontable et recyclable. Les fournisseurs doivent proposer des produits pour lesquels il existe des pièces de rechange.

Tri du carton et du verre

Le tri des cartons et de verre est en place à la cuisine centrale depuis le début de l'année 2016.

Réduction de l'usage de film protecteur

Une étude sur l'équipement des collections des médiathèques est en cours. Elle a pour objectif de réduire l'utilisation de film protecteur (Filmolux).

Incitation des clubs à l'utilisation de gobelets en lieu et place des bouteilles d'eau minérale

À l'occasion du déroulement des 10 km et semi-marathon du Mans avec 2 000 coureurs et Triathlon international de la Ville du Mans avec ses 800 athlètes, le service a créé des tables de ravitaillement équipées de douchettes afin de remplir les gobelets des sportifs directement sur la table en se raccordant au réseau d'eau potable, supprimant ainsi l'usage de bouteilles d'eau.



Lutte contre le gaspillage alimentaire



L'association Pays du Mans a attribué une fleur à la Ville du Mans en reconnaissance de son engagement à partager les valeurs de la charte "Qualité et proximité : nos priorités".

La production des repas à destination des scolaires génère des déchets dont la réduction est une priorité. Pour mémoire, une campagne de pesées a été menée en 2013 sur cinq restaurants scolaires représentatifs. Elle a permis de quantifier le gaspillage alimentaire sur ces sites. Le gaspillage est notamment important pour les légumes d'accompagnement et les crudités, souvent peu prisés par les enfants. Sur les échantillons analysés, le gaspillage était en moyenne de 28 % de la quantité servie.

Une première étude a permis de dégager plusieurs axes de réduction des surplus alimentaires :

- Des portions plus adaptées,
- Des plats plus simples,
- L'encadrement des enfants,
- Un allongement de la durée du repas,
- La connaissance des effectifs,
- Une sensibilisation des enfants.

Les premières mesures ont permis de diminuer de 8% les pertes et ces actions se poursuivent.

Actions réalisées

Process de fabrication

Les actions correctives sont mises en place au sein de chaque structure (par exemple le contrôle mensuel des qualités de refroidissement de la cuisine centrale).

Projets à initier en 2017

- Le tri et le recyclage des barquettes
- Le tri et le recyclage des bio déchets
- Le développement de l'utilisation de produits de qualité : bio, locaux, label

Les restes dans l'assiette

Une campagne de pesée a été effectuée en novembre 2015. L'adaptation des quantités suite à cette campagne a été faite. Pour le pain, les agents qui le commandent ont été sensibilisés. Un gachimètre est à disposition des restaurants scolaires et des établissements du CCAS (pour ces établissements, le gachimètre sera à destination des agents de restauration). Il y aura une campagne de pesées en novembre 2016.

Connaissance des effectifs

La reprise des effectifs à partir des inscriptions pour la restauration scolaire se mettra en place à la rentrée 2016/2017. Cela évitera les pertes dues à une méconnaissance des effectifs.

Optimisation des commandes

Pour les commandes effectuées par les accueils, il est mis en place :

- Des inventaires réguliers,
- Une gestion des DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale),
- Un suivi des pertes.

Pour les commandes effectuées par la cuisine centrale des actions ont été entreprises :

- Épluchage partiel des concombres,
- Étiquetage de certains produits (salade par exemple) en fonction de sa destination,
- Adaptation des commandes au plus près de la livraison.



Alimentation locale et de qualité



La cuisine centrale prépare 1 850 000 repas par an pour les enfants des écoles maternelles, primaires et des centres de loisirs.

Elle prépare également 450 000 repas pour les personnes âgées en foyers logement, pour les personnes dépendantes en hébergement ou en portage de repas à domicile.

Les plats sont préparés à partir de viandes fraîches françaises à plus de 90% et de légumes frais traités en légumerie pour les entrées. L'objectif est de tendre vers l'achat de 100% de viandes fraîches françaises.

La cuisine centrale par ailleurs propose l'utilisation de produits de terroir :

- Des produits issus l'agriculture biologique pour les yaourts, les pâtes et certains légumes,
- Des produits Label rouge pour les viandes de boucherie et la volaille,
- Des produits locaux issus de « circuits courts » en participant ainsi au développement local.

L'objectif pour 2016 est de recourir à des produits biologiques pour 10% des besoins.

Intégration du développement durable dans les achats publics



L'intégration de critères en faveur du développement durable dans les marchés publics participe d'une consommation responsable, en visant l'achat de produits ou de prestations respectueuses de l'environnement. C'est tout l'intérêt de l'adhésion et de la participation de la collectivité au Réseau Grand Ouest "commande publique et développement durable".

Adhésion et participation au Réseau Grand Ouest "commande publique et développement durable" (RGO)



Le Mans Métropole a été à l'origine, en 2006, de la création de cette association avec d'autres villes du grand ouest et la région Pays de la Loire.

Le RGO compte aujourd'hui 98 collectivités et établissements publics qui échangent leurs bonnes pratiques en matière d'achat public durable. Il est reconnu, tant au niveau national qu'europpéen, comme étant le premier réseau français, structuré, en matière d'achat durable.

Le RGO dispose de quatre personnels permanents, qui animent des sessions

de formation aussi bien destinées aux élus qu'aux techniciens, des forums et événements destinés à promouvoir l'achat durable, un site internet (accessible à tous les agents des collectivités adhérentes) et des groupes de travail autour de thématiques (deux par an) arrêtées en assemblée générale.

Ces groupes de travail sont constitués des spécialistes de la commande publique des collectivités adhérentes. Ils élaborent des recommandations par thématique d'achat. Ce travail fait ensuite l'objet d'une synthèse diffusée à l'ensemble

des collectivités membres.

L'objectif poursuivi par les collectivités mancelles est de systématiser la participation de techniciens (et/ou d'élus) à chaque groupe de travail et lors de chaque évènement. Ce travail en réseau permet ainsi aux agents concernés d'établir des relations solides de travail et d'échanges avec les collègues d'autres collectivités.

En 2016, il convient de noter la participation du service Voirie et Eclairage public sur la thématique Voirie.



Achat de mobilier de bureau



Pour 2016, une consultation a été lancée pour l'acquisition de sièges de travail et de mobilier de bureau pour la Ville et Le Mans Métropole.

Les objectifs à atteindre

- Rechercher du mobilier à longue durée de vie (solidité et résistance) afin de réduire la fréquence de renouvellement (et les impacts liés à la fabrication et à l'élimination du mobilier). L'existence d'une garantie de réassort, de pièces de rechanges permet d'accroître encore cette longévité.
- Anticiper la fin de vie du mobilier, en recherchant des produits offrant une possibilité de séparation et de démontage facile des différentes matières en fin de vie, mais aussi la valorisation de ces matières. Un nombre limité de matières différentes et leur marquage rendra cette opération plus facile.
- Rechercher du mobilier fabriqué à partir de matières premières renouvelables (bois, laine, cuir...) ou de matières recyclées et recyclables.

- Rechercher du mobilier dont la finition est réalisée avec des produits faiblement solvantés (ex. peintures et vernis à base aqueuse).

Les obligations des fournisseurs

- Les essences de bois :** Les fournisseurs ne devront pas présenter de mobilier contenant des essences de bois inscrites à l'annexe I du règlement CE n°338/97. Les produits contenant des essences inscrites aux annexes II et III ne sont pas souhaités. Les fournisseurs proposeront en priorité des produits à base d'essence courante (épicéa, chêne, hêtre, noyer, orme...).
- Les substances dangereuses :** Les fournisseurs ne devront pas proposer de produits contenant les éléments suivant : métaux lourds pour les peintures, revêtements de surface et vernis, CFC dans les mousses.



Achat de produits d'imprimerie

Les exigences du nouveau marché mis en place sont les suivantes :



- Rechercher des produits dont la teneur en substances dangereuses est limitée,
- S'assurer que les produits contiennent peu de solvants organiques pour limiter les émissions de composés organiques volatiles,
- Rechercher des produits lavables à l'eau et ne nécessitant pas de solvant pour le lavage des machines,
- Rechercher des fournitures dont la finition ou la composition sont réalisées avec des produits faiblement solvantés (peinture et vernis à base aqueuse).



Recours aux éco-labels et à la certification environnementale



Les écolabels et la certification environnementale distinguent des produits et des services plus respectueux de l'environnement. Leurs critères garantissent :

- L'aptitude à l'usage des produits et des services,
- Une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Recourir aux éco-labels et à la certification environnementale, est donc avant tout pour la collectivité une démarche qui garantit un usage et un emploi de produits respectueux de l'environnement. La Direction des Ressources et la Direction de l'Education, de la Culture et des Sports sont engagées dans cette démarche.

Travaux d'impression

L'imprimerie communautaire emploie des papiers certifiés écolabels et des encres végétales.

Il convient de :

- S'assurer que le bois utilisé est éco certifié (FSC et PEFC) pour garantir la gestion durable des forêts,
- Éviter les essences de bois en danger. L'organisme Cites (Commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extension) publie tous les 2 ans une liste des espèces à protéger,
- Favoriser l'achat des enveloppes avec l'écolabel NF Environnement (réduction des substances dangereuses utilisées pour le papier et les colles).

- L'utilisation de bois écocertifiés afin de préserver les essences de bois en danger.

Les référentiels de certification FSC et PEFC ont été développés pour garantir la gestion durable des forêts.

L'écolabel officiel français NF Environnement est un référentiel reconnu permettant d'identifier un mobilier de bureau plus respectueux de l'environnement.

Autour des actions éducatives et sportives

Un soin particulier apporté aux tous petits

Depuis 2 ans, l'utilisation des lingettes en crèche est peu à peu supprimée et l'utilisation d'un produit à base d'huile d'olive est privilégiée. Cette diminution conséquente de l'utilisation des lingettes nettoyantes pour les enfants et l'utilisation du liniment oléo calcaire pour les remplacer a eu un impact positif sur l'intégrité cutanée des enfants et sur l'environnement.

Achat de produits labellisés

Le Pôle petite enfance privilégie l'utilisation de produits écolabel et a fait notamment le choix de sur-chaussures lavables et non jetables.

Fournitures ou mobilier de bureau

L'attention est portée sur :

- La recherche des fournitures à longue durée de vie. Il s'agit de réduire la fréquence de renouvellement des fournitures et la fréquence des livraisons par camion.
- La fabrication des produits à partir de matières premières renouvelables,

Déchets ménagers

Production - Consommation



Réduction et valorisation des déchets ménagers



La gestion et la valorisation des déchets à l'échelle d'un territoire comme celui de l'agglomération mancelle est une affaire importante.

Les déchèteries, la collecte sélective des déchets et des objets encombrants, la collecte des ordures ménagères, ainsi que le nettoyage quotidien des rues de l'agglomération sont autant de services assurés par Le Mans Métropole.

Un arrêté communautaire prévoit des obligations sur la manière, pour chacun, de présenter ses déchets et les sanctions en cas de non-respect.

Mais plutôt que de sévir, un travail important de sensibilisation et de pédagogie auprès de la population est mené pour prévenir les mauvais comportements.

Animation et sensibilisation des usagers

Le Pôle Animation mène des activités d'information auprès de la population. Il a pour principale mission la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri sélectif.

Tout au long de l'année, le service Propreté a participé à différents temps forts pour sensibiliser les usagers à la réduction des déchets : Cross Ouest-France, Salon de l'Habitat, Semaine du développement durable, Floravril, Festival interculturel des Quartiers Sud, Foire du Mans, Entre cours et jardins, Salon de l'environnement à Auchan, Semaine européenne de la réduction des déchets...

Du 10 au 14 septembre 2015, le service a bénéficié, à la Foire du Mans, de 400 m² de stand couvert et a exposé, en extérieur, le matériel de la collectivité affecté au travail quotidien de la Propreté. En intérieur, l'exposition a fourni à 30 000 visiteurs environ un certain nombre d'outils et de connaissances, pour les amener à se questionner sur leurs pratiques de consommation et les

inciter à y apporter des modifications pour réduire les impacts écologiques, sanitaires et sociaux.

Les actions du Pôle Animation permettent l'amélioration de la quantité et de la qualité du tri sélectif. Les agents assurent la livraison des bacs sélectifs pour les nouveaux arrivants, remplacent les bacs usagés ou volés, échangent les bacs trop petits par des bacs de plus grande capacité (pour les foyers de 3 personnes et plus) tout en rappelant les consignes de tri.

Du 22 février au 25 mars 2015, le service a participé aux classes développement durable : 120 élèves de 4 écoles ont été sensibilisés à la gestion des déchets à raison de 2,5 jours par semaine sur 5 semaines (autopsie de la poubelle, sensibilisation au tri sélectif, découverte du compostage et du lombricompostage, visites de l'unité de valorisation énergétique des déchets et du centre de tri Valor Pôle 72, jeux sur le thème du papier, du gaspillage alimentaire, etc.).

Sur la réduction des déchets, les

ateliers pratiques et thématiques ont été poursuivis, à destination des usagers dans le cadre d'une collaboration de 3 ans avec l'association Grain de Pollen et la société Cartonath :

- Ateliers fabrication de meubles en carton pour sensibiliser à la seconde vie et au réemploi,
- Ateliers culinaires pour apprendre à accommoder les restes et lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Ateliers fabrication de produits d'entretien naturels pour limiter l'utilisation de produits dangereux.

Lors d'un atelier antigaspi réalisé par Grain de Pollen et le service Propreté, en partenariat avec l'Université du Maine, dans la galerie marchande d'Auchan à l'occasion de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire, une centaine de personnes a pu comprendre les enjeux du gaspillage alimentaire et déguster une soupe ou un pudding. Ces recettes ont été réalisées sur place avec les fruits et légumes abîmés du magasin.

71 617 usagers sensibilisés

+ 30 000 visiteurs lors de la Foire du Mans.

Année 2015 : **612 composteurs** individuels de jardin et lombricomposteurs soit depuis 2004, **5 265 outils de compostage** et **20 composteurs collectifs** depuis 2014

371.Kg/hab/an d'Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles & Déchets recyclables)

Compostage

Mise à disposition de composteurs collectifs pour les résidences et les gros producteurs (écoles, foyers...). Avec l'accord du bailleur ou du syndicat de copropriété, Le Mans Métropole propose une dotation gratuite de composteurs en bois avec une maintenance du matériel, un suivi régulier des aires de compostage ainsi qu'une formation à la pratique du compostage aux foyers volontaires.

Ainsi, 9 composteurs collectifs ont été installés en 2015, pour un total cumulé de 20 composteurs collectifs sur l'ensemble du territoire depuis 2014.

Valorisation des déchets

Mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique dans le cadre du plan de relance pour le recyclage d'Eco-Emballages au 1^{er} septembre 2016

Valorisation matière

- 5 167 tonnes de verre
- 9 472 tonnes d'emballages et papiers valorisés
- 1 136 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux extraits de mâchefers
- 1 076 tonnes de métaux de déchèterie



Valorisation organique

- 11 108 tonnes de déchets verts

Autres valorisations

- 211 tonnes de déchets dangereux
- 158 tonnes de textiles, linge et chaussures
- 736 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEE)
- 610 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Projets à initier en 2017

Poursuite de la programmation des conteneurs enterrés pour le sélectif en habitat vertical dense.

Prévention des déchets

Bilan du plan local de prévention des déchets (PLPD) en cours et territoires zéro déchets zéro gaspillage (TZDZG) :

Pour rappel, Le Mans Métropole a signé en 2011, avec l'Ademe un programme local de prévention des déchets avec l'objectif de réduire de 7% le tonnage des ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables).

Fin 2014, Le Mans Métropole a répondu conjointement avec le Pays du Mans à l'appel à projets national TZDZG lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

En répondant à cet appel à projets, la collectivité s'est engagée à :

- Baisser de 10 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020 (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et apports en déchèterie),
- Assurer une transparence et communiquer sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets,
- Développer des actions vers les entreprises (partenariats avec les consulaires, clubs d'entreprises, etc.),

- Mener une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative,
- Déployer des actions ambitieuses sur les biodéchets.

Lauréat de cet appel à projets, le Pays du Mans et Le Mans Métropole ont signé le 5 novembre 2015 une convention de financement avec l'Ademe pour la mise en œuvre de cette démarche.

Nota : le PLPD est établi sur 5 ans de juillet 2011 à juin 2016. Les données ci-dessous sont donc calculées de juillet 2014 à juin 2015.



